

LE DEVOIR

Exigez
L'Agenda!



Vol. XC - N° 41

LES SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 FÉVRIER 2000

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

LIVRES

LE POÈTE COHEN
TRADUIT PAR
LE POÈTE GARNEAU

PAGE D 1

ÉCONOMIE

TÉLÉGLOBE: SIROIS EST
HEUREUX DE LA TOURNURE
DES ÉVÉNEMENTS

PAGE C 1

PLAISIRS

LABNEH MAISON
ET CHEVRE FRAIS

PAGE C 12



Les choix de
PAUL MARTIN

PERSPECTIVES

Léger baume sur de larges plaies

Le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, rendra public lundi le prochain budget de son gouvernement, et ce, au moment où Ottawa devrait dégager des surplus accumulés de 95 milliards de dollars sur cinq ans. Dans le troisième article d'une série préparée pour l'occasion, *Le Devoir* se penche aujourd'hui sur l'effet qu'auraient les mesures attendues sur le pouvoir d'achat des contribuables.

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le septième budget du ministre fédéral des Finances, Paul Martin, est un budget de toutes les attentes pour les particuliers. On pense notamment aux 7,6 millions de contribuables canadiens, à revenu moyen et élevé, qui n'ont toujours reçu aucun dividende notable de la lutte contre les déficits menée par Ottawa. Il est prévu que le fédéral présentera lundi à ces contribuables fiscalement épuisés un enrobage attrayant qui, tel un leurre, mettra l'accent sur un mode de calcul pluriannuel. Plus précisément, un plan quinquennal de réductions d'impôts progressives devrait être lancé, pour avoir de gros chiffres. Et la question demeure: Paul Martin va-t-il oser s'attaquer au rétablissement de l'indexation des tables d'impôt?

On s'attend
à ce que
Paul Martin
dépose un
plan global
de réductions
d'impôts
couvrant
plusieurs
années

Elimination de la surtaxe de 5 %, rétablissement de l'indexation des tables d'impôt et réduction du taux marginal d'imposition sont autant de mesures attendues ou souhaitées qui, sans provoquer de pressions indues sur les finances publiques, auront l'effet d'un baume sur les plaies de ces contribuables tout en ajoutant à l'expansion économique. Mais on parle ici d'un léger baume, appliqué sur de grandes plaies.

Selon l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), ces trois mesures coûteraient 3,5 milliards à un gouvernement qui, selon les projections officielles (conservatrices), doit dégager un excédent budgétaire de 9,5 milliards au terme de l'exercice 2000-01. Un surplus qui devrait plutôt

avoisiner les 12 milliards, selon les dernières estimations des analystes.

Une famille type de quatre personnes dont les deux conjoints travaillent et dont le revenu annuel familial se situe entre 60 000 et 65 000 \$ profiterait ainsi d'une augmentation allant de 586 à 700 \$ de son revenu disponible, selon les mesures les plus probables susceptibles d'être retenues.

Les économistes du Mouvement Desjardins n'ont pas été sans rappeler, pour leur part, que dans son budget du 16 février 1999, le ministre des Finances avait accordé 3,2 milliards en réduction d'impôts pour l'année fiscale 1999-2000, en sus de l'abaissement des cotisations à l'assurance-emploi. «Plusieurs ont dénoncé la minceur de ces réductions. Pourtant, au cours de chacune des cinq prochaines années,

VOIR PAGE A 12: BAUME

MÉTÉO

Montréal
Nuageux avec
éclaircies.
Max: 8 Min: 1

Détails, page A 6

INDEX

Annonces C 9 Éditorial A 10
Bourse C 8 Livres D 1
Les Arts B 1 Le monde A 8
Avis publics A 6 Les sports C 10
Carrières A 9 Montréal A 7
Économie C 1 Mots croisés C 12

www.ledevoir.com

Cinq ministres poids lourds se portent au secours du français à Montréal

Les péquistes montréalais veulent une réforme majeure de la politique linguistique

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Préoccupé par le déclin appréhendé du français à Montréal, le premier ministre Lucien Bouchard a discrètement mis sur pied en octobre dernier un groupe de travail composé de cinq ministres poids lourds de son gouverne-

ment, chargé de lui faire rapport dans les prochaines semaines, a appris *Le Devoir*.

Ce comité, créé dans la foulée du conseil national du Parti québécois tenu en septembre, doit préparer un état de la situation et, éventuellement, faire des recommandations pour assurer le caractère français de la région métropolitaine.

Les militants péquistes des 31 circonscriptions de l'île

de Montréal ont déjà posé leur diagnostic dans un mémoire destiné à ce groupe de travail ministériel. Selon eux, il est urgent de renforcer la Charte de la langue française et d'établir une nouvelle politique globale propre à assurer le pouvoir d'attraction du français.

VOIR PAGE A 12: DÉCLIN

Premier ministre «cool»



Ujjal Dosanjh, félicité par ses supporters samedi dernier, la veille de son élection à la tête du parti néo-démocrate de la Colombie-Britannique.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Ujjal Dosanjh, ou le test du NPD

Le nouveau premier ministre entend changer la façon dont sont gérées les finances publiques de sa province

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Un premier ministre «cool» pour une province «hot». Voilà un leitmotiv bien à propos pour le tout nouveau leader de la Colombie-Britannique, l'indo-canadien Ujjal Dosanjh, le quatrième à occuper le poste de premier ministre de cette province depuis l'élection de 1991.

C'est un euphémisme que de dire que la Colombie-Britannique a une scène politique houleuse. Les deux derniers premiers ministres ont démissionné: Mike Harcourt, en 1996, pour une histoire, joliment nommée «Bingogate», d'argent d'organismes à but non lucratif approprié par des bailleurs de fonds du Nouveau Parti démocratique, et son successeur Glen Clark, en août dernier, parce qu'il faisait l'objet d'une enquête concernant un permis de casino octroyé à un ami. C'est du premier ministre intérimaire, Dan Miller, que M. Dosanjh reprend le flambeau, avec la ferme intention, dit-il, de calmer la politique de sa province, de ramener un peu de stabilité et de restaurer la confiance du public.

Ujjal Dosanjh, 52 ans, l'a dit lors de son élection à la tête de son parti le week-end dernier et l'a répété lors de son assermentation jeudi: «Je vous ai écoutés et j'ai appris sur les faiblesses de notre gouvernement. Vous voulez un gouvernement digne de respect. [...] Vous voulez moins de conflits et davantage de coopération.»

Mais c'est aussi l'avenir de sa formation politique qui se jouera au cours de la prochaine année alors que l'élection générale doit se tenir au plus tard en juin 2001. Avec une popularité d'à peine 15 à 20 % dans les intentions de vote, l'électorat est lassé du gouvernement néo-démocrate par qui tous les scandales semblent arriver.

Et puis, il y a les finances publiques. Depuis leur arrivée au pouvoir en 1991, aucun budget n'a été équilibré. La province de M. Dosanjh est l'une des seules du Canada à ne pas s'être encore attaquée à la crise des finances publiques. «Je veux changer la façon dont le gouvernement gère les finances», a-t-il déclaré. Les observateurs voient là son plus grand défi, à titre de premier ministre mais surtout à titre de leader des troupes néo-démocrates.

M. Dosanjh devra faire preuve de doigté pour maintenir un fragile équilibre. À la tête d'un parti cultivant des liens forts avec les milieux syndicaux, il devra s'aliéner une partie de ses militants pour faire face aux défis incontournables de réduction des dépenses et d'élimination du déficit.

«Je fais le parallèle avec Lucien Bouchard et ses options souverainistes, explique John Richards, économiste à l'université Simon Fraser de Vancouver. Lui et son entourage, incluant son ancien entourage dont fait partie Jean-François Lisée, connaissent très bien l'opinion publique et savent qu'on ne veut plus de référendum pour l'instant, que l'appui pour la souveraineté est modeste, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais parmi les militants péquistes, il s'en trouve beaucoup qui ne veulent pas entendre parler d'une réorientation de la politique du gouvernement.»

Selon M. Richards, Ujjal Dosanjh devra «tirer une ligne sur l'ancienne administration», notamment en effectuant un remaniement ministériel pour marquer le changement. Car le débat sur les finances publiques est inévitable, estime la chroniqueuse du *Vancouver Sun*, Barbara Yaffe. Toujours considérée comme l'une des trois provinces riches du pays, la Colombie-Britannique a appris avec stupeur l'an dernier, rappelle-t-elle, qu'elle battait le Québec

VOIR PAGE A 12: DOSANJH

Fouillis aux Ressources humaines

Ottawa demande une enquête dans Rosemont

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministère du Développement des ressources humaines a ordonné hier la tenue d'une enquête sur le versement d'une subvention dans la circonscription de Rosemont qui a finalement atterri dans celle du premier ministre Jean Chrétien.

Le ministère de Jane Stewart a fait parvenir un communiqué de presse aux journalistes hier à 19h mentionnant que Développement des ressources humaines Canada (DRHC) «a embauché la firme de comptabilité judiciaire Kroll Linquist Avey, de Toronto, pour enquêter sur le projet de Rosemont».

VOIR PAGE A 12: ROSEMONT

ÉCONOMIE

Offre-surprise de BCE pour CTV

BCE a mis tout le poids de ses huit milliards de liquidités pour déposer une offre-surprise, à 2,3 milliards au comptant, pour l'ensemble des actions du réseau CTV, une chaîne qui rejoint 99 % des Canadiens anglophones. Inspirée par le regroupement entre AOL et Time Warner, BCE prend les devants dans cette transaction visant une mainmise sur la plus importante chaîne de télévision au Canada, les analystes estimant que les autres prétendants potentiels n'oseraient s'aventurer dans une guerre à la surenchère contre BCE. Un prix qualifié de très «agressif» par le président et chef de la direction de BCE, Jean Monty. Mais un prix qui trouvera pleinement toute sa justification dans l'apport attendu de CTV aux résultats consolidés de BCE et dans le renforcement de la stratégie grand public de BCE consistant à offrir à ses clients des services intégrés d'information, de communication et de divertissement.

■ Nos informations en page C 1

HABITATION

Retour à la ville

■ Cahier E



C'EST LE TEMPS DES REER...

Imaginez ce qu'une plus grande
économie d'impôt peut faire pour
votre retraite.

Date limite pour votre REER 1999: 29 février 2000

La force du travail
1 800 567-FONDS www.fondsftq.com

DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



• LES ACTUALITÉS •

Au tour des fabricants de médicaments générique de plaider leur cause

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le débat sur la santé financière du régime public d'assurance-médicaments donne lieu à une partie de bras-de-fer entre les principaux acteurs de l'industrie pharmaceutique.

À l'opposé des fabricants de médicaments brevetés, les fabricants de médicaments génériques ont invité hier le gouvernement à favoriser l'usage et le remboursement des médicaments les plus économiques, soutenant qu'ils sont tout aussi efficaces que les médicaments brevetés.

Une telle pratique ferait économiser 24 millions par année au régime public d'assurance-médicaments. Les médicaments génériques étant fabriqués à partir de médicaments d'origine, il n'y aurait pas de risque pour la santé des usagers.

Malgré l'explosion des coûts, le Québec est la seule province canadienne à poursuivre une politique assurant une protection de 15 ans aux médicaments brevetés, généralement plus coûteux que les génériques.

Le gouvernement agit ainsi en soutenant que les entreprises investissent des milliards pour fabriquer des médicaments d'origine, créant du même coup des milliers d'emplois.

«Le remboursement du prix le plus bas est en vigueur partout au Canada et cela n'empêche nullement les multinationales étrangères de maintenir 39 sièges sociaux en Ontario contre 24 au Québec», a signalé hier Jim Keon, porte-parole de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, le porte-étendard de l'industrie du médicament générique, hier.

Un malade qui paie est un patient qui consomme mieux

L'Institut Fraser ressort une vieille étude pour défendre le ticket modérateur

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Voulant brasser la cage du gouvernement fédéral, l'Institut Fraser ramène une vieille étude (appelée RAND) sur les différents systèmes de santé à la une de l'édition de son magazine de février. Lorsque les usagers paient une part des services de santé qu'ils utilisent, les chercheurs remarquent qu'ils ont tendance à moins abuser du système.

L'expérience dont il est question a été effectuée de 1971 à 1982 en Californie auprès d'un échantillon de 2000 familles. Diverses formes de couverture de santé ont été distribuées au hasard parmi les participants. La part à payer allait de 0 % à 95 %, le pourcentage zéro étant l'exemple canadien de couverture universelle. Les chercheurs ont comparé le groupe «canadien» aux autres groupes.

Le maximum que les familles pouvaient payer de leur poche était établi à 1000 \$ US par année. Le groupe contribuant à 25 % a dépensé en moyenne 826 \$ et celui qui jouissait de services gratuits, 1019 \$. «Ceci reflète un phénomène commun en analyse économique: une hausse du prix

de n'importe quel service entraîne une réduction de la consommation», écrit le docteur Martin Zelder, directeur de la recherche sur la politique de la santé à l'Institut Fraser et auteur du dossier.

Joint au téléphone à Vancouver, Martin Zelder explique qu'il était important de remettre cette recherche dans l'actualité. Même si les années ont passé, il croit toujours que cette solution est pertinente et qu'elle pourrait être appliquée au Canada.

Selon lui, cette stratégie soulagerait la crise dans les urgences, réduirait les listes d'attente et améliorerait les soins donnés aux personnes âgées. «Si on demande une contribution raisonnable, on va économiser de l'argent sans compromettre le système de santé public», souligne-t-il. Ainsi, le «ticket modérateur» modérerait vraiment les élans des utilisateurs du système de santé.

En revanche, l'étude note que la gratuité a eu des effets positifs auprès des plus démunis qui présentaient des problèmes dentaires, de haute pression, de vision et d'anémie. Le RAND suggère ainsi de conserver la couverture gratuite pour cette clientèle.

Martin Zelder reconnaît que sa théorie risque de laisser le gouvernement Chrétien de glace. «Les politiciens sont normalement timides quand il s'agit de faire des changements, même si ce qu'on propose est logique», analyse-t-il. L'Ontario et l'Alberta jonglent avec l'idée de privatiser une partie de leur système, mais M. Zelder ne croit pas que le premier ministre ontarien, Mike Harris, va foncer. Il pense que son homologue albertain, Ralph Klein, est le plus enclin à appliquer ce type de réforme.

La loi canadienne garantit l'universalité et la gratuité des services de santé à tous les Canadiens. Pour imposer une quote part de 25 %, il faudrait la modifier. Si une province décidait d'imposer une participation monétaire à ses patients, elle pourrait voir ses paiements de transferts coupés.

Martin Zelder a fait l'analyse des économies engendrées par le RAND par rapport à la perte en paiements de transferts. L'Ontario (51 millions) et l'Alberta (83 millions) gagneraient à le faire. De son côté, le Québec perdrait 1,5 milliard de dollars s'il allait de l'avant sans y être autorisé, ce qui est un pense-zy bien.

Des normes encadreront les maisons pour toxicomanes

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

Les toxicomanes et les alcooliques qui trouvent refuge dans des maisons spécialisées pour leur venir en aide devraient au cours des prochaines années avoir accès à des ressources d'hébergement de meilleure qualité, qui devront respecter des normes gouvernementales précises.

C'est du moins l'engagement pris hier par le ministre délégué à la Santé, Gilles Baril, qui a mis sur pied un comité chargé de formuler d'ici trois mois les «normes nationales» que devront à l'avenir appliquer les ressources en hébergement pour ce type de clientèle.

À l'heure actuelle, n'importe qui peut ouvrir une maison pour toxicomanes, s'improviser thérapeute et offrir n'importe quel traitement, sans rendre de comptes à personne. Il n'existe aucune norme quant aux services offerts et aux thérapies proposées.

Résultat: le meilleur peut côtoyer le pire. Les «traitements» offerts aux clients dans certaines maisons peuvent consister à se bercer toute la journée, voire à peler des légumes... Certains clients disent avoir subi des agressions sexuelles durant leur séjour, d'autres se plaignent d'avoir payé pour des services qu'ils n'ont jamais reçus.

Mais à l'heure actuelle, «on ne peut pas fermer ces ressources» parce qu'il n'existe aucune règle, déplore Lysanne Ouimet, membre du comité et responsable du programme de toxicomanie à la Régie régionale de la santé de Lanaudière.

On compte au Québec 150 organismes privés ou communautaires qui offrent des services d'hébergement aux toxicomanes ou aux alcooliques, des personnes par définition «vulnérables et peu revendicatrices», dit le ministre Baril, qui a fait part de ses projets, hier, en conférence de presse.

Les infirmières sont mécontentes

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Les infirmières sont furieuses que soit remis en question le mécanisme de promotion qui avait été négocié avec le gouvernement.

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec n'exclut donc pas la possibilité de rejeter l'entente globale obtenue de haute lutte du gouvernement Bouchard en janvier dernier.

«C'est un point majeur au plan normatif, ça touche autant les infirmières de formation collégiale traditionnelle que les infirmières bachelères», a déclaré hier à Québec la présidente de la FIIQ, Jennie Skene, qui terminait tout juste une tournée des établissements de santé.

La grogne est manifeste et la FIIQ a donc convoqué à Laval, jeudi, les 600 déléguées de son conseil fédéral afin de décider de l'attitude à adopter face à cet obstacle inattendu.

La direction de la FIIQ se retrouve devant trois options: recommander soit le rejet de l'entente globale, soit son acceptation parce que le «global est suffisamment intéressant», ou encore choisir la neutralité. Mais cette troisième option n'a jamais été favorisée à la FIIQ.

Mme Skene espérait hier que d'ici jeudi prochain les associations patronales du secteur de la santé entendent raison et qu'une «évolution positive se produise pour que l'on retrouve le sens de l'entente intervenue».

La FIIQ avait négocié un mécanisme qui assurait une plus grande équité dans le choix des assistantes infirmières-chef. Le processus habituel tenait compte de la formation académique et favorisait donc les infirmières ayant un diplôme universitaire.

EN BREF

Le bulletin des hôpitaux

(Le Devoir) — Les hôpitaux du pays viennent de recevoir leur bulletin. Le Conseil canadien d'agrément des services de santé (CCASS) a en effet attribué une note de 70 % en moyenne pour la qualité des services donnés aux patients. La Cité de la santé de Laval et l'hôpital Charles-Lemoyne peuvent même se targuer d'avoir reçu les meilleurs résultats. Le CCASS effectue une visite de chacun des établissements de santé, dont 70 hôpitaux québécois de soins de courte durée. À cette occasion, des experts vérifient si les services répondent aux normes nationales de qualité et renouvellent ou non l'agrément d'une institution pour une certaine période (généralement trois ans). Aucun établissement de santé du Québec n'a perdu sa licence, 65 % d'entre eux auront cependant à apporter des corrections à certains services. Malgré les résultats, la qualité des soins s'est détériorée dans l'ensemble du Canada par rapport à il y a cinq ans, car la note des établissements de santé était supérieure à 80 %. Les hôpitaux qui excellent le plus sont situés en Alberta.

NOUVEAU REER À RENDEMENT BOURSIER

Le renard étant rusé, personne ne fut surpris qu'il ait flairé l'intérêt de mettre son capital à l'abri

Il eut la patte heureuse en optant pour le REER à rendement boursier Placements Québec: un investissement offrant le potentiel de croissance de trente importantes entreprises établies au Québec et la garantie, sans limites, de son capital par le gouvernement du Québec.

Le renard était réjoui, car il avait aussi droit à un généreux boni sur le capital investi.

Le renard et la bourse.

- Rendement basé sur l'indice Scotia Capitaux Actions Québec 30 évaluant la performance boursière des 30 plus importantes entreprises ayant leur siège social au Québec*
- Admissible à un boni REER de 1 % s'ajoutant au capital initialement investi

- Capital garanti sans limites par le gouvernement du Québec
- Échéance de 3 ans
- Rendement à l'échéance pouvant atteindre un maximum de 35 %
- Montant minimum de 500 \$

Venez nous rencontrer
au Carrefour l'Industrielle-Alliance
977, rue Sainte-Catherine Ouest,
entre Mansfield et Metcalfe, niveau métro:
du lundi au vendredi de 11 h 30 à 17 h 30
et les samedis et dimanches
de 13 h 30 à 16 h 30

Québec
Placements Québec

NOTRE
INTÉRÊT
À TOUS

1 800 463-5229

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et février, de 10 h à 16 h.



BONI
REER
+1 %
du
capital
investi

REER
à rendement
BOURSIER
PLACEMENTS
QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca



Pour la région de Québec
composez le 521-5229:

* Indice Scotia Capitaux Actions Québec 30 : Abitibi-Consolidated, Air Canada, Alcan, Banque de Montréal, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, BCE, BCE Emergis, BioChem Pharma, Bombardier, Canadien National, Carleton Place, CGI, Cinar, C-MAC, Corporation Financière Power, Domtar, Donohue, Groupe Interpape Polymer, Imprimeries Québecor, Métro-Richelieu, Microcell Télécommunications, Power Corporation, Produits forestiers Alliance, Québecor inc., Seagram, Teleglobe inc., Téléystème Mobiles International, Vidéotron, Westburne inc.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Salon
des vins et spiritueux de Montréal

Du 16 au 19 mars 2000
au Palais des Congrès de Montréal
Admission : 12,50 \$

Julie rate sa rentrée française

L'animatrice s'est blessée en faisant une vilaine chute

MICHEL DOLBEC
PRESSE CANADIENNE

Paris — Les débuts de Julie Snyder à la télévision française viennent d'être repoussés d'une semaine à cause d'un accident de tournage à Paris. L'animatrice québécoise est tombée pendant l'enregistrement d'une séquence de *Vendredi, c'est Julie*, qui devait prendre l'antenne le 3 mars sur France 2, dans le créneau hautement stratégique de l'«access prime time».



Julie Snyder

Du côté de ses producteurs parisiens, où on cultive à l'évidence un certain goût pour le mystère, on a cherché à minimiser cet «incident» tout en refusant d'en dévoiler les circonstances. Un porte-parole a raconté que Julie Snyder avait fait une chute (assez mauvaise, à l'évidence) sur le pont d'Iena, qui enjambe la Seine à deux pas de la tour Eiffel. L'animatrice a «subi un choc au visage»; elle était «choquée sur le moment mais ensuite les radios ont montré que tout était O.K.».

Julie Snyder s'est retrouvée avec un «hématome sur la partie gauche du visage», a raconté son porte-parole Christophe Clapier. A Montréal, un autre porte-parole, Louis Noël, est allé plus loin, parlant non seulement d'un «hématome sérieux» mais aussi d'un «collet cervical» que la jeune femme devrait porter pendant quelques jours. Il n'a pas été possible de parler à Julie Snyder. «Elle ne s'exprime pas publiquement», a indiqué M. Clapier. Il a été impossible également de connaître les circonstances précises de l'accident, survenu «devant les caméras» et non entre deux prises. A peine a-t-on consenti à dire que l'animatrice n'avait «pas trébuché sur un fil».

On peut supposer que l'animatrice se livrait, lorsqu'elle est tombée, à une des manifestations d'exubérance dont elle a le secret, mais on n'en est pas sûr... Quoi qu'il en soit, l'accident a laissé sur le souriant visage de Julie Snyder des traces visibles. «Elle ne pouvait pas se présenter devant les télé-spectateurs dans cet état», a encore dit Christophe Clapier.

La première édition de *Vendredi, c'est Julie* devait être enregistrée mardi prochain au Théâtre de l'Empire à Paris et diffusée le vendredi suivant. La première aura finalement lieu le 10 mars. Julie Snyder y racontera peut-être son accident...

Les camionneurs obtiennent le droit de négocier

Québec traduira en une loi le contrat type qu'ils élaboreront avec les expéditeurs et transporteurs

Des mois de conflits entre les camionneurs indépendants et ceux qui les emploient sont à la veille de connaître une fin heureuse, fort attendue et quasi inespérée. Le ministre des Transports et sa collègue au ministère du Travail et de l'Emploi ont annoncé hier la création d'un mécanisme de concertation permanent, lequel a fait le bonheur de l'ensemble des syndicats et des représentants de camionneurs indépendants.

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

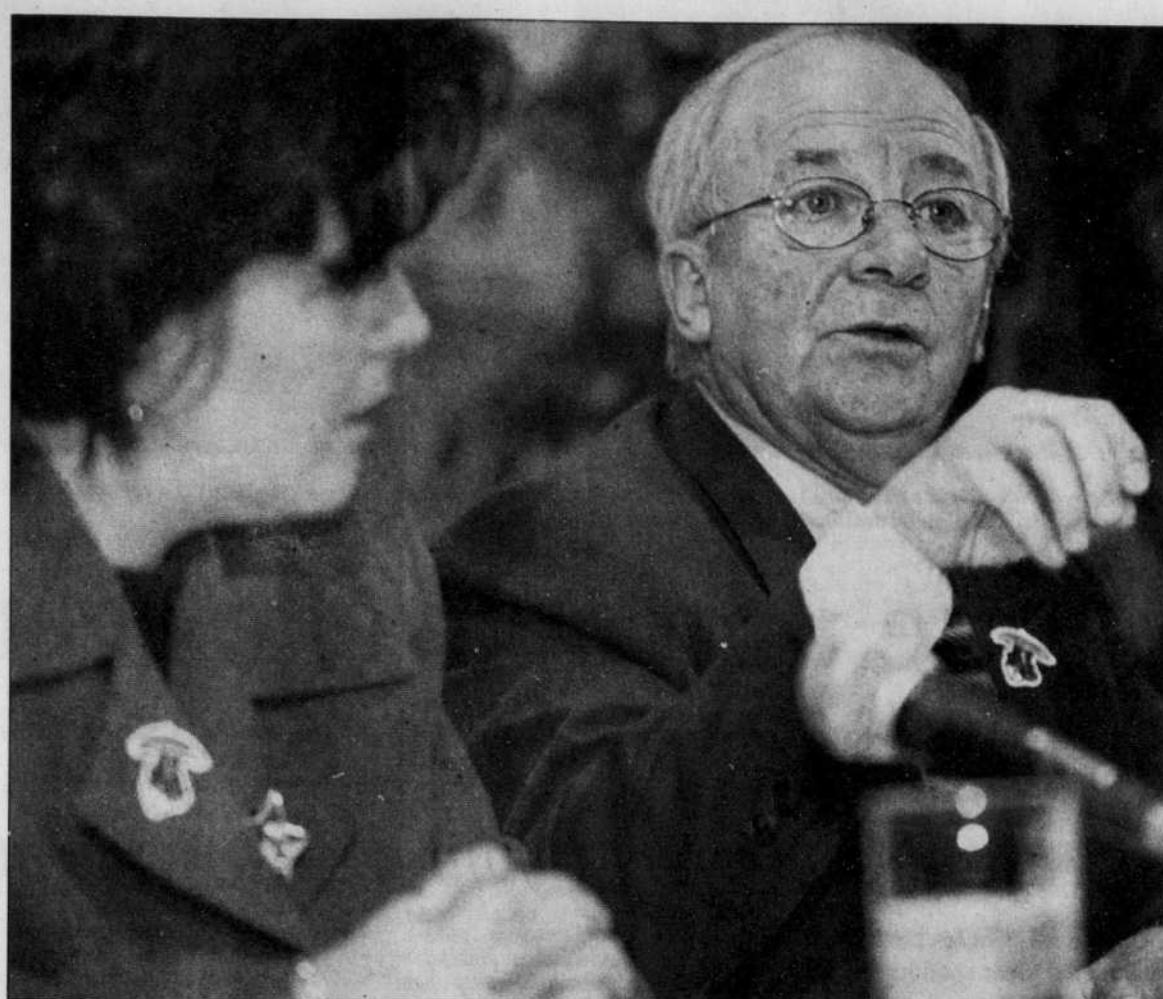
Au sortir de la rencontre d'hier entre le ministre des Transports, Guy Chevrette, et la ministre de l'Emploi, Diane Lemieux, les représentants des camionneurs indépendants étaient tout sourires. Ce qu'ils attendent depuis des mois, ils viennent enfin de l'obtenir.

«La proposition de Guy Chevrette a été accueillie très favorablement par la CSD et la CSN. Très favorablement parce qu'elle est porteuse d'une vision novatrice pour répondre aux problèmes que vivent les camionneurs propriétaires. [...] Elle va permettre d'apporter une réponse durable aux problèmes structurels, c'est-à-dire l'incapacité qu'ont les camionneurs propriétaires de négocier leurs conditions de travail», a déclaré hier François Vaudreuil, président de la CSD.

Même satisfaction à la FTQ. «On est très satisfaits. Cela fait deux ou trois mois qu'on demandait ça», a déclaré Arnold Dugas, directeur du syndicat des Métallurgues, affilié à la FTQ.

Guy Chevrette et Diane Lemieux ont rencontré hier toutes les parties de l'industrie du camionnage en vue de proposer des pistes de solutions aux conditions et relations de travail, ardues s'il en est. Ces derniers mois, nombre de camionneurs indépendants ont manifesté pour protester contre des horaires difficiles et des relations de travail sans encadrement. À une industrie déjà en difficulté est venu s'ajouter l'épineux problème de la hausse des prix du carburant.

Mais la rencontre d'hier n'apporte pas de solution immédiate à ce problème précis. Elle vient plutôt proposer un mécanisme de concertation permanent, à l'intérieur duquel les parties engagées négocieront ensemble



Les ministres Linda Goupil et Guy Chevrette ont répondu aux demandes des camionneurs indépendants en créant un mécanisme permanent de concertation qui leur permettra de négocier leurs conditions de travail.

toutes les questions litigieuses. Elle accorde également le droit aux camionneurs indépendants de s'unir au sein d'associations multiples. Dans le cadre de ce mécanisme de concertation, les parties négocieront des sujets concrets, un livre de bord, les questions de la formation, la protection financière, la modification des règles de cabotage. «Nous allons faire le nécessaire auprès du gouvernement central pour harmoniser les règles du jeu», a déclaré Guy Chevrette.

Les parties tenteront d'établir un contrat type, que le ministre proposera ensuite le 12 mars à la reprise de la session parlementaire, afin qu'il ait force de loi.

Par ailleurs, la ministre Diane Lemieux a annoncé son intention de déposer d'ici deux semaines un projet de loi en vue de moderniser le Code du travail. «On ne peut pas faire abstraction de l'ensemble du marché du

travail», a-t-elle déclaré, pour se justifier de ne rien proposer immédiatement. La question des camionneurs indépendants relève à cet effet de la question beaucoup plus large des travailleurs autonomes.

Bref, toutes les parties sont satisfaites de la rencontre. On ne parle pas encore de droit de syndicalisation pour les camionneurs indépendants, mais on leur octroie le droit de s'unir au sein d'associations multiples. On ne règle pas la question de la hausse du prix du carburant, mais on entame les négociations en vue d'aboutir à un contrat type, lequel pourra inclure

une formule d'ajustement en cas de hausse du prix du diesel.

Pour ce qui est du reste, Guy Chevrette a réitéré son appel auprès des entreprises expéditrices, les implorant de faire preuve de solidarité et de partager le fardeau de la hausse du prix du diesel. Il a également demandé aux camionneurs de ne pas user de moyens de pression qui pourraient mettre en péril le travail d'autres employés, faisant allusion à la situation en Outaouais, où les blocus routiers ont entraîné la fermeture d'une entreprise et la mise à pied de plus de 500 employés.

Importation de cocaïne

Les frères Caruana condamnés à 18 ans de prison

PAULA ARAB
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Alfonso Caruana, âgé de 54 ans, présumé dirigeant de la bande Cuntrera-Caruana, et son frère Gerlando, âgé de 56 ans et résident de Saint-Léonard, ont été condamnés hier à 18 ans d'emprisonnement après avoir reconnu leur culpabilité à l'accusation d'avoir importé au Canada des quantités massives de cocaïne provenant de la Colombie.

Leur frère Pasquale Caruana, âgé de 51 ans, a également reconnu sa culpabilité à une accusation de complot pour faire le trafic et l'importation de cocaïne. Le juge David Watt l'a condamné à 10 ans d'emprisonnement. Alfonso Caruana est résident de Woodbridge, en banlieue de Toronto, et Pasquale Caruana habite Maple, en Ontario.

Les Caruana, que l'on surnomme les Rothschild de la mafia, feraient partie de l'une des plus importantes familles de criminels au monde, avec des liens au Venezuela et en Sicile. Les activités du clan s'étendent des Amériques à l'Europe de l'Ouest et à l'Asie.

«Ils étaient généralement considérés comme des intouchables, ce qui prouve que même les intouchables peuvent être arrêtés», a commenté le commissaire Ben Soave, l'un des principaux enquêteurs de la Gendarmerie royale du Canada.

Le fils de Gerlando Caruana, Giuseppe, a également reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir facilité des transferts d'argent de Toronto à Montréal, et éventuellement à Miami. Il a écoupé de quatre ans d'emprisonnement.

Les accusations déposées devant les tribunaux indiquent qu'Alfonso et Gerlando Caruana ont joué un rôle déterminant dans l'importation au Canada de stupéfiants, qui étaient ensuite dirigés vers la région de Montréal.

L'accord conclu entre les procureurs de la Couronne et de la défense pour revoir à la baisse les chefs d'inculpation permet d'éviter un procès long et coûteux au cours duquel les deux frères aînés de la famille auraient pu être condamnés à l'emprisonnement à perpétuité.

EN BREF

Les pêcheurs inquiets

(Le Devoir) — Après les camionneurs et les chauffeurs de taxi, c'est au tour des pêcheurs de s'inquiéter de la hausse des prix du carburant. Les pêcheurs professionnels du Québec, plus particulièrement la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec, dont les membres sont responsables de la majorité des débarquements de crevettes, de crabes des neiges et de poissons de fond, croient que la situation aura un impact majeur sur la rentabilité des entreprises de pêche. En 1999, chaque bateau de pêche a consommé, selon les activités, entre 32 et 150 000 litres de diesel. Pour plusieurs, la facture pourrait doubler cette année. La fédération demande donc l'intervention du gouvernement pour les aider.

Simone Bussièrès
La pyramide des morts roman

«Tout ce monde de morts, et de vivants aussi, forme une galerie de personnages intéressante, à travers laquelle s'exprime l'esprit d'une société et d'une époque.»
Réginald Martel, *La Presse*

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

Nathalie ELLIOTT
Mon premier dictionnaire français illustré

Un livre unique.
1192 pages — 25 \$

En vente dans toutes les librairies

HENRI BOURASSA

1868-1952



La grande aventure du fondateur du Devoir signée Robert Rumilly

biographie
792 pages — 39,95 \$

ÉDITIONS DU MARAIS

Invitation à la pratique du

ZEN

Réservations : (514) 384-8645
Courriel : zenlow@aei.ca
Http:www.aei.ca/zenlow

CENTRE ZEN DE MONTRÉAL
10 851, rue Saint-Hubert (métro Henri-Bourassa)

ATELIERS D'INTRODUCTION
par ALBERT LOW, maître et directeur du Centre

Samedi, 11 mars de 9h00 à 14h30
Samedi, 15 avril de 9h00 à 14h30
Coût : 50,00 \$ (25,00 \$ étudiants et aînés)

Artes et Culture

Gestion d'organismes culturels

Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'organismes culturels est un programme de 2^e cycle qui s'adresse aux gestionnaires et aux professionnels des secteurs suivants : arts d'interprétation, arts visuels, musées, métiers d'art, édition, disque, film et vidéo, radio et télévision.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ
Être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire de préférence dans un domaine artistique ou d'un diplôme de l'École nationale de théâtre, du Conservatoire d'art dramatique ou du Conservatoire de musique, avec une moyenne de 70 % ou plus, et posséder préférentiellement une expérience de travail pertinente.

ADMISSION - DATES LIMITES
Trimestre d'automne : 1^{er} avril
Trimestre d'hiver : 1^{er} octobre

30 crédits
Temps complet ou partiel

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
(514) 340-6151
http://www.hec.ca
dess.goc@hec.ca

HEC

LE DEVOIR

MONTREAL



Les ouvriers ont recommencé à s'activer au Théâtre Outremont. Les travaux avaient été abandonnés en 1996. La restauration du bâtiment devrait être complétée au printemps 2001. La salle multifonctionnelle permettra d'accueillir 850 personnes.

MARTIN CYR LE DEVOIR

On joue une nouvelle scène au théâtre Outremont

Les marteaux des ouvriers se font de nouveau entendre

Mais que diable advient-il du théâtre Outremont dont les portes sont closes depuis plus de 13 ans? La question qui vient spontanément à la tête des quidams empruntant l'avenue Bernard est d'autant plus pertinente ces jours-ci que le théâtre reprend tranquillement vie depuis le 14 février. La Ville a donc revu une fois de plus son échéancier et prévoit maintenant d'ouvrir la salle au printemps 2001.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Silencieux depuis des lunes au cœur de la petite municipalité huppée, le théâtre Outremont est de nouveau la cible d'importantes rénovations. Depuis le 14 février et jusqu'à la mi-septembre, les ouvriers s'affairent à rajouter cette bâtisse classée monument historique, laissée à l'abandon depuis que les travaux ont abruptement pris fin dans la controverse en 1996.

Si tout roule tel que souhaité, Spectra sera locataire du théâtre dès son ouverture prévue pour le printemps 2001, et ce pour les 20 années subséquentes. La salle multifonctionnelle qui sera aménagée pourra accueillir 850 personnes, c'est-à-dire 250 de moins que ce que le théâtre pouvait jadis contenir. Spectacles de musique, pièces de théâtre et cinéma constitueront le gros des événements qui se

tiendront avenue Bernard.

Plusieurs se demandent si cela constitue l'épilogue d'une épineuse saga ou un chapitre de plus à un long roman fleuve dont on attend avec impatience le dénouement. Seul le temps le dira. Mais la poursuite des travaux ne signifie pas qu'Outremont est au bout de ses peines.

Qui dit spectacles d'envergure dit achalandage et qui dit achalandage pose nécessairement le problème du stationnement. Cette équation, la Ville d'Outremont l'a déjà faite. «*Ils nous ont dit avoir plusieurs scénarios en tête*», a confirmé Charles Joron, de l'Équipe Spectra.

Le Devoir a appris qu'Outremont a d'abord envisagé de creuser un stationnement souterrain de 250 places évalué à quatre millions de dollars sous le parc Saint-Viateur, mais le conseil a refusé, prétextant que la Ville avait déjà fait sa part. «*On n'est pas*

là pour développer l'usage de l'auto, a expliqué le maire d'Outremont, Jérôme Unterberg. Outremont est très bien desservi par le transport en commun.»

Le maire ouvre toutefois la porte à l'implication du secteur privé, dont les membres, précisons-le, ne se bousculent pas encore au portillon. «*La confiance va venir quand le chantier aura pris un régime de croisière*». Mais si la confiance n'était pas au rendez-vous? «*On se doit d'avoir une solution de remplacement, il est vrai, et c'est pourquoi nous nous sommes tournés vers les écoles*».

Les stationnements et cours d'école comme lieu de rassemblement des nombreuses bagnoles? M. Unterberg reconnaît que, «*traditionnellement, [les écoles] ne sont pas d'accord*». Elles songent probablement aux mégots de cigarettes, taches d'huile et autres saletés qui se retrouveraient sur le sol récréatif de centaines d'enfants.

Au pis aller, la Ville relègue les stationnements des professeurs. Mais l'intérêt sera-t-il réciproque? Rien n'est moins sûr. Par conséquent, y a-t-il d'autres solutions? Malheureusement pas. «*On ne se sent pas responsable de construire des places de stationnement*, a reconnu M. Unterberg. Outremont n'a pas

d'argent à mettre là-dedans.»

De 1,2 à 12 millions

Alors que la facture totale avait d'abord été évaluée à 1,2 million, puis à 2,2 millions, elle a soudainement grimpé à cinq millions en 1997 pour atteindre aujourd'hui la somme de 12 millions! C'est d'ailleurs le dépassement important des coûts qui avait incité M. Unterberg, en 1996, à cesser tous les travaux et à montrer la porte à l'équipe de professionnels qui travaillait sur le projet et avait sous-évalué l'ampleur des travaux. Une poursuite de quatre millions avait alors été intentée par Outremont. Elle s'est soldée en 1998 par une entente hors cour de 1,15 million.

En somme, si la facture globale de 12 millions ne bouge pas d'un iota, elle sera réglée de façon presque égale par les trois ordres de gouvernement, précise M. Unterberg.

Par ailleurs, le maire a reconnu que le début des travaux s'était fait en toute discrétion, «*parce qu'on se concentrait sur l'ouverture au printemps 2001*». Curieusement, le vice-président à la production de l'Équipe Spectra, Charles Joron, n'a appris qu'hier, par l'entremise du Devoir, les intentions d'Outremont. «*Lors des dernières discussions, on parlait de mai 2000. On*

ne nous a pas fait suivre un échéancier à jour depuis». Il confirmait par le fait même que personne ne l'avait informé de la poursuite des travaux entrepris le 14 février. En guise d'explication, M. Unterberg a soulevé l'hypothèse d'un manque de communication chez Spectra.

Le retour de Soprin

Soulignons qu'étrangement, la firme d'ingénieurs Soprin, qui avait été mise à la porte par le maire Unterberg en mars 1996, est de nouveau dans le portrait. Cela est d'autant plus curieux que l'entente hors cour spécifiait que les parties accusées ne pouvaient être réengagées par la Ville.

«*Dessault a acheté Soprin*», a fait savoir M. Unterberg. La firme Soprin s'occupait des tâches d'ingénierie pour la Ville d'Outremont jusqu'à ce qu'elle se fasse rembourser, puis la firme Dessault a pris le relais en juin 1996. Ainsi, elle a notamment réalisé des travaux de mise en sécurité au théâtre Outremont.

Ironiquement, Dessault a donc par la suite fusionné avec Soprin. «*Je ne pouvais pas mettre une deuxième fois les ingénieurs dehors*», a tout simplement répondu M. Unterberg, en reconnaissant, toutefois, que la chose pouvait sembler étrange.

Grève possible des chauffeurs de la STCUM le 9 mars

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Après le cauchemar des derniers jours, c'est un gros soupçon de soulagement qu'a émis hier la STCUM. Non seulement le Conseil des services essentiels a-t-il ordonné aux chauffeurs de cesser leurs moyens de pression, mais en plus le blitz de négociation a repris entre l'employeur et les chauffeurs, employés de bureaux et commis divisionnaires. Hier, le syndicat s'est engagé à respecter l'ordonnance, mais a du, même coup émis un avis de grève pour le jeudi 9 mars.

«*Nous sommes satisfaits, cela va nous permettre de rétablir le service*», a commenté hier Odile Paradis, porte-parole de la STCUM, réagissant à l'ordonnance émise jeudi soir par le Conseil des services essentiels. D'ici vendredi, le service devrait être revenu à la normale.

Tard jeudi, le Conseil a en effet ordonné au syndicat des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de mettre un terme immédiatement à leurs moyens de pression, qui perturbent le service de transport en commun.

Jeudi d'ailleurs été de loin la pire journée qu'aient connue les usagers depuis longtemps. À l'heure de pointe, en matinée, seulement le tiers de la flotte était en circulation. Et toute la journée a été parsemée d'alarmes au feu, d'alertes à la bombe et d'un ralentissement généralisé du service. C'est aussi jeudi que la STCUM a reçu son nombre record de plaintes depuis le début du conflit avec ses employés, soit 170.

Hier, le syndicat des chauffeurs et opérateurs de métro, affilié à la FTQ, s'est publiquement engagé à respecter l'ordonnance.

Le syndicat en a également profité pour émettre un avis de grève pour le 9 mars à minuit une, en toute légalité, informant l'employeur et le ministère du Travail dans les délais exigés. Les services essentiels seront maintenus pendant cette journée de protestation.

Par ailleurs, le blitz de négociation a repris hier entre la STCUM et les chauffeurs, employés de bureau et commis divisionnaires, l'objectif étant de trouver une issue au conflit opposant l'employeur, qui a cessé de cotiser au régime de retraite, à ses employés, qui s'y opposent catégoriquement.

De leur côté, les employés du service d'entretien, affiliés à la CSN, poursuivent également leur séance de conciliation à ce sujet. Deux rencontres sont prévues la semaine prochaine.

EN BREF

Une foule d'activités pendant la semaine de relâche

(Le Devoir) — La semaine prochaine, qui est aussi la semaine de relâche scolaire, n'est heureusement pas une semaine de congé pour les loisirs à Montréal. Une foule d'activités sont prévues dans les installations municipales: patinage libre en après-midi dans les arènes; baignade libre en après-midi dans les piscines; et notamment diverses animations au complexe sportif Claude-Robillard; il y aura aussi des activités sportives, culturelles et de plein-air dans les 50 centres de loisirs de la Ville. Et si le temps le permet, les amateurs de plein-air pourront également profiter des 168 patinoires, 57 km de pistes de ski de fond, 11 sites de toboggan, sept sites de ski alpin et de planche à neige, et sept sites de raquette.

Le Collège des médecins ouvre une enquête à l'hôpital Sacré-Cœur

(Le Devoir) — Le Collège des médecins du Québec ouvre une enquête concernant la mort suspecte de deux jeunes dans la salle d'urgence de l'hôpital Sacré-Cœur. Le centre de traumatologie est l'objet de cette investigation. Les deux personnes étaient dans la vingtaine et ont été hospitalisées pour des raisons mineures. Le rapport de cette enquête sera déposé au début de juin.

Pour hommes

Habits italiens
à partir de 299\$

GRAND
SOLDE

jusqu'à

60%

Pour femmes

Tailleurs
à partir de 250\$

doice
UOMO

doice
DONNA

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

Sous
le même
toit que
L'ODYSSÉE

Pour
un repas,
un petit
gueuleton
ou un
verre

LE CAFÉ DU NOUVEAU MONDE
Restaurant-bar-café-terrasse

ANGLE
SAINT-CATHERINE
ET SAINT-URBAIN
RÉSERVATIONS
(514) 866.8669

• MONTRÉAL •

Les ossements de 45 000 personnes reposent sous le square Dominion

Le cimetière où commence l'histoire

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les ossements de 45 000 morts du cimetière Saint-Antoine sont toujours sous le square Dominion, le lieu de sépulture des francophones pendant la première moitié du XIX^e siècle, après la fermeture de la vingtaine de cimetières du Vieux-Montréal.

Voilà ce qu'a découvert le président de l'Écomusée de l'Au-delà, Alain Tremblay, qui se passionne pour la question depuis dix ans et qui a finalement réussi à établir l'ampleur du déménagement du principal cimetière de Montréal au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, de 1855 à 1870.

Le fondateur de l'Écomusée de l'Au-delà estime que l'hommage à nos ancêtres devrait commencer en ce lieu. «L'histoire commence dans le cimetière», déclare-t-il. Il estime qu'un monument devrait évoquer les morts des quartiers français de Montréal au cours de cette période trouble de notre histoire.

Alain Tremblay propose surtout de leur rendre hommage en donnant à ce lieu un nom qui fasse référence à la vocation première de ces lieux, soit le square du cimetière Saint-Antoine. Il s'insurge contre le fait que les pierres tombales de plusieurs cimetières aient disparu, comme cela s'est passé à une très grande échelle au square Dominion.

Même si on a enlevé les monuments et les pierres tombales de ce cimetière, la plupart des ossements sont toujours sous terre. On a déplacé 130 charrettes de cadavres du cimetière Saint-Antoine au cimetière Notre-Dame-des-Neiges de 1855 à 1870, mais en raison des épidémies de choléra survenues dans les décennies 1830 et 1840, Alain Tremblay dit qu'on a préféré laisser la plupart des dépouilles sur place — soit plus de 45 000 des 55 000 morts enterrés là —, soit ce site renommé square Dominion à l'époque où Montréal était une ville anglaise.

Il reste plein d'ossements de cet ancien cimetière catholique à cet endroit et la population d'origine française s'est toujours opposée à toute construction immobilière autour. Le cimetière Saint-Antoine restait pour la population le lieu du dernier repos des citoyens catholiques entre 1799 et 1855; on y avait aussi transféré de nombreux morts du Vieux-Montréal.

On avait érigé une chapelle dans le cimetière Saint-Antoine mais elle a brûlé. Cela explique que M^{re} Bourget ait décidé de construire la cathédrale Marie-Reine-du-Monde aux confins de l'ancien cimetière, en 1855, au moment où le cimetière Notre-Dame-des-Neiges était créé à l'extérieur de la ville.

Toutefois, aucun monument, aucune plaque ne rappelle le cimetière Saint-Antoine à ce qui est devenu le square Dominion, entouré de la gare Windsor, de l'hôtel Windsor, de l'hôtel Queen's et finalement de l'hôtel Queen Elizabeth.

Macdonald à la place des Patriotes

Le président de l'Écomusée de l'Au-delà signale que la place du Canada accapare même le dernier refuge des Patriotes pendus après les insurrections de 1838 et 1839, avec la statue de John A. Macdonald qui a été posée quasiment sur leur sépulture.



Le président de l'Écomusée de l'Au-delà, Alain Tremblay, se passionne pour la question depuis dix ans.

Alain Tremblay estime qu'onze des douze Patriotes pendus au Pied-du-Courant restent sous terre au lieu de sépulture des excommuniés, entre la statue de Macdonald et l'édifice de La Laurentienne. Ils sont tous là, pense-t-il, à l'exception de De Lorimier, qui a été enterré dans la fosse familiale d'un ami, quelque part sous le gazon de ce qui s'appelle la place du Canada, depuis la construction d'une tour du même nom sur la section sud du cimetière.

C'est sans compter la présence des Patriotes tués lors des batailles de 1832 à 1838. Chose certaine, «ses Patriotes pendus restent là», déclare le fondateur de l'Écomusée de l'Au-delà. «Ils sont à côté du monument de John A. Macdonald.»

Le lieu nommé place du Canada va jusqu'au lieu d'initiation des Fils de la liberté, la maison de John le Picoté Belestre, qui avait d'abord fourni son jardin pour la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1834.

Alain Tremblay rappelle que Ludger Duvernay, l'éditeur de *La Minerve*, fut emprisonné en 1832 avec Daniel Tracey, puis fonda la Société Saint-Jean-Baptiste à la suite des attaques persistantes de la troupe contre les Canadiens français. Cela se fit dans le jardin de la maison située au

site de la gare Windsor, rue Peel, une rue qui s'appelait des Rivières.

Des fouilles s'imposent

Il lance un appel pour fonder le Comité historique du patrimoine funéraire montréalais des Patriotes: «Il faudrait des fouilles pour être plus précis. Les historiens amateurs qui découvrent des choses devraient le faire savoir à l'Écomusée de l'Au-delà. Tout le travail reste à faire.»

Devant l'ancien siège social du CP, Alain Tremblay raconte que trois francophones avaient été tués par la troupe, rue Saint-Jacques, aux élections de 1832 opposant le leader irlandais Daniel Tracey à Stanley Bagg. Ces trois morts ont été enterrés au cimetière Saint-Antoine et la foule utilisa à cette occasion le drapeau tricolore, bleu, rouge et vert, qui allait devenir le drapeau des Patriotes.

«La foule est venue enterrer ses morts avec les drapeaux des Patriotes en 1832. Ce devait être une mer de drapeaux sur la place», fait-il savoir. Puis, LaFontaine fit ériger un monument à Daniel Tracey, le député irlandais mort à l'été de 1832 pour avoir soigné les victimes du choléra, sans avoir pu siéger à l'Assemblée législative, lui qui avait adhéré

au Parti des Patriotes et créé un journal des Irlandais en faveur de Papineau.

Le monument à Daniel Tracey disparut, comme tous les hommages funéraires, mais en 1895 apparut un monument colossal érigé à John A. Macdonald, dix ans après la pendaison de Louis Riel. Pourtant, ce cimetière incarnait le haut lieu de mémoire d'une période fort trouble pour les francophones montréalais.

Les protestants et les Boers

Par contraste, les protestants de langue anglaise étaient enterrés dans un autre cimetière situé sur le coteau à l'est de Beaver Hall, plus précisément à l'angle de la rue Dorchester et de Jeanne-Mance, sous la place Guy-Favreau. Bref, le cimetière protestant du XIX^e siècle était à flanc de coteau du faubourg Saint-Laurent.

Il fut abandonné en 1853 pour le cimetière du Mont-Royal, vers le sommet du mont Royal. Deux ans plus tard, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges allait être fondé tout près, sur un site moins accidenté.

Le fondateur de l'Écomusée de l'Au-delà a cherché les documents qui évoquent la configuration du cimetière Saint-Antoine mais il signale que l'identification des lots n'a pas été faite; la solution se trouve dans les documents conservés au séminaire des Sulpiciens, dépositaires des registres.

Au nord, c'est le monument aux Combattants de la guerre des Boers qui domine le square Dorchester. La plaque commémorative y précise que le concours a été financé par la compagnie Sun Life pour le jubilé d'argent de la reine Victoria. Or la guerre des Boers survint en 1899 et on fit ce monument même si la participation des Canadiens français à cette guerre de l'empire fut combattue par Henri Bourassa avec la dernière énergie.

Alors que la ville se prépare à réaménager le square Dorchester, le président de l'Écomusée de l'Au-delà juge que se présente enfin l'occasion rêvée de commémorer l'histoire du cimetière, l'élément fondateur de ce lieu.

Alain Tremblay dit que le sol reste peu solide sous les statues de John A. Macdonald et de M^{re} Bourget, à cause des morts en dessous. De toute façon, ces monuments ont besoin de travaux de restauration si on les laisse en place, à cause des fissures.

Alain Tremblay a aussi repéré une vingtaine de lieux de sépultures du XVIII^e siècle dans le Vieux-Montréal. Il évoque le cimetière du fort de Ville-Marie, celui de l'Hôpital général des pauvres, devant les ruines de la chapelle de Marguerite d'Youville, au milieu de la rue Saint-Pierre, ceux de la chapelle du Bonsecours, des Jésuites, des Récollets et de Notre-Dame-des-Victoires.

Il y a aussi des morts enterrés sous le premier siège social de la Banque de Montréal, place d'Armes, sous le Centre de commerce mondial, rue des Fortifications, et au petit cimetière qui se trouvait à l'angle des rues Saint-Pierre et Saint-Jacques.

En 1799, sous la pression immobilière dans le Vieux-Montréal, on avait créé ce cimetière Saint-Antoine à l'extérieur des murs de la ville, à même le coteau de la rue des Rivières, de la rue Saint-François-de-Salles et de la rue Sainte-Marguerite, des rues renommées Stanley, Peel et Metcalfe.

«À moi de profiter des épargnes
indicielles Desjardins.»

Les épargnes à terme indicielles Desjardins vous offrent un double avantage: **le potentiel de rendement supérieur** des marchés internationaux et **une garantie de votre capital à 100%**. L'investissement minimal requis est de 500 \$ et les épargnes indicielles sont admissibles à 100% au REER. Deux options sont offertes:

• L'Épargne à terme Gestion active Desjardins

Une diversification maximale (indices boursiers, obligations, devises et fonds d'arbitrage) répartie dans 10 pays. La composition du produit est **réévaluée chaque mois** pour mieux en contrôler le risque tout en améliorant le rendement.

• L'Épargne à terme à rendement boursier Desjardins

La croissance des marchés boursiers à la portée de toutes les bourses. Les indices offerts: canadien, japonais, international et européen.

DES PLACEMENTS QUI RAPPORTENT GROS

Les rendements de trois émissions d'Épargne à terme à rendement boursier sont maintenant connus et garantis... et sont de beaux succès.

Indice canadien Terme de 2 ans *
Rendement annuel composé **: (décembre 1999)

6,30%

Indice canadien Terme de 5 ans
Rendement annuel composé **: (mars 1999)

7,48%

Indice international Terme de 3 ans *
Rendement annuel composé **: (décembre 1999)

10,41%

Ces rendements sont nettement plus avantageux que celui d'une épargne à terme conventionnelle.

* Une option de gel de rendement était offerte pour ces émissions.

** Les rendements passés ne sont pas garantis des rendements futurs. Le rendement des épargnes à terme à rendement boursier pourrait être nul.

Parlez-en à votre conseiller à la caisse, composez le **1 800 CAISSES** ou visitez notre site Internet **www.desjardins.com**

Composez-vous un
REER
1 800 CAISSES
(1 800 224-7737)
Desjardins

LA PLUS GRANDE FORCE CONSEIL



Desjardins

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledavoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, NO GST-4750-97, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, PARTIE DEMANDERESSE, LA CORPORATION DE TOURISTE PIERRE LÉVE, Partie défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE, PRENEZ AVIS que le 09/03/2000 à 11h00 au 169, SHERBROOKE EST, MONTREAL, District de MONTREAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LA CORPORATION DE TOURISTE PIERRE LÉVE, saisis en cette cause, soit: mobilier de chambre à coucher & accessoires (motel) etc. Conditions: ARGENT OU CHEQUE VISE, St-Eustache, le 24 février 2000. ALAIN TRUDEL, huissier de justice, AS PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIES, huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax (450)491-3418.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO DE COUR 505-22-004680-999, COUR DU QUÉBEC, FILTR-EAU CANADA/FILTR-AQUA CANADA LIMITEE, Partie demanderesse -vs- DISTRIBUTION BIEAUPIRE INC., Partie défenderesse. Le 08 mars 2000, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au numéro 3125, 1ère rue, Saint-Hubert, district judiciaire de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau de réception 5 tiroirs; 1 ordinateur Vectora avec écran Orchestra 14"; clavier, souris et acc.; 1 imprimante de marque Epson modèle Action Laser 1600; et autres biens saisis en cette cause. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, Lemoine, le 24 février 2000. SYLVAIN DARVEAU, huissier de justice, GRENIER, POISSANT & ASSOCIES, huissiers, tél.: (450)466-2628.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-083135-007, IMMEUBLE LE PARTICULIER INC. C. HUBERT BROUSSEAU ET AL. Le 09-03-2000 à 10h30 heures au 2704, GRAND TRUNK, MONTREAL, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de HUBERT BROUSSEAU saisis en cette cause, consistant en: mobilier de maison assorti. Condition: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. Informations: (514)256-3622. Daniel Barrette, huissier de justice, Richard Gagné, huissiers de justice, 5199, rue Sherbrooke est, bureau 2670, Montréal, Québec, H1T 3X1. Téléphone: (514)256-3622.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC (PROCEDURE ALLEGEE), 705-22-001020-989, MUNICIPALITE DE CHERTSEY, Partie demanderesse, MICHEL DESORMEAUX, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de MICHEL DESORMEAUX, seront vendus par autorité de justice, le 8 MARS 2000 à 10h00, au 296, Domaine des Chutes, Chertsey, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 3 huiles à peinture de différentes marques; 1 B.B.O. Sterling avec bombonne; 1 scie à chaîne; 1 balayuse Shop Vac et autres items. Conditions: Argent comptant ou cheque visé. Patrice Savé, huissier de justice, District de Terrebonne, DESJARDINS & ASSOCIES, huissiers de justice, 10 rue de Marigny ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9. Tél.: 450 569-9596, Fax: 450 569-9718.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CIVILE), 500-32-039233-988, GESTION G.L.F. INC., Partie demanderesse, FRANCOIS GINGRAS, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE

VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de FRANCOIS GINGRAS, seront vendus par autorité de justice le 9 MARS 2000 à 10h00, au 14, 106 Avenue, St-Hippolite, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 1 Toyota SR5 Corolla, rouge, deux portes, 1 064-FGC et acc.; 1 souffleur Toro rouge et noir modèle 726. Conditions: argent comptant ou cheque visé. Patrice Savé, huissier de justice, District de Terrebonne, DESJARDINS & ASSOCIES, huissiers de justice, 10 rue de Marigny ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9. Tél.: 450 569-9596, Fax: 450 569-9718.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE, NO DE COUR 545 051 312, PERCEPTEUR COUR MUNICIPALE DE MONTREAL, Partie demanderesse, -vs- Reeves Frederic, Partie défenderesse. Le 09 mars à 12h00, au lieu d'entreposage situé au 150 rue Duke, ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: véhicule automobile de marque Honda Civic 1991, immatriculée HMB300, portant le numéro de série: 2HGEG445MH019835. Conditions: ARGENT COMPTANT, Montréal, le 24 février 2000. Huissier de justice, GRENIER & ASS., HUISSIERS, TEL.: (514)397-8277.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CIVILE), 500-32-039233-988, GESTION G.L.F. INC., Partie demanderesse, FRANCOIS GINGRAS, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, LIMITEE VS 9045 8423 QUEBEC INC. (MAXIM STEAK HOUSE). Le 08-03-2000 à 10h00 heures au 147, ST-JEAN BAPTISTE, VILLE MERCIER, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9045 8423 QUEBEC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de 54 chaises tissu vert; 1 lot de 53 tabourets tissu beige; 1 lot de 47 tables carrées; 1 lot de 75 chaises tissu beige, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. Informations: 514-350-9000. MARIO MATTEAU HUISSIER DE JUSTICE, Bouchard et Associés, Huissiers de Justice.

PRENEZ AVIS QUE ME Jacques Chapleau, notaire exerçant au 11903, boulevard Sainte-Georgette, Montréal-Nord, Québec, H1G 5R1, (téléphone: (514)322-1960 de 9h à 18h), est en possession du greffe et des dossiers de Me Francine Therrien, tel qu'il appert d'une ordonnance de garde provisoire émise par Me Denis Marsolais, président de la Chambre des notaires du Québec, en date du 15 octobre 1999.

PRENEZ AVIS QUE ME André CLOUTIER, notaire exerçant au 11903, boulevard Sainte-Georgette, Montréal-Nord (Québec) H1G 5R1, (téléphone: (514)322-1960 de 9 heures 30 à 17 heures) est en possession du greffe et des dossiers de Me Manon FILLION, autrefois notaire à Montréal, tel qu'il appert d'une ordonnance de garde provisoire émise par Me Denis Marsolais, président de la Chambre des notaires du Québec en date du 28 janvier 2000.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL CAUSE NO 500-22-042529-001

COUR DU QUÉBEC

LE GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

PAUL-EMILE LORD

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à PAUL-EMILE LORD de comparaître au greffe de cette cour situé 1, Notre-Dame Est.

Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces ont été remises au greffe à l'intention de CLAUDE LAPLANTE.

Lieu: Montréal

Date: 18 fév. 2000

MICHEL PELLERIN

Greffier adjoint

Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces ont été remises au greffe à l'intention de CLAUDE LAPLANTE.

Lieu: Montréal

Date: 23 février 2000

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT

LE GREFFIER ADJOINT

GALINA SAMOÛTOVA

Partie demanderesse

CLAUDE LAPLANTE

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à CLAUDE LAPLANTE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces ont été remises au greffe à l'intention de CLAUDE LAPLANTE.

Lieu: Montréal

Date: 18 fév. 2000

MICHEL PELLERIN

Greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT

LE GREFFIER ADJOINT

JEAN KALYOE AUGUSTIN

Partie demanderesse

BARBARA CERNEUS

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à BARBARA CERNEUS, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à MONTREAL, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du PRÉSENT avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à

l'intention de BARBARA CERNEUS. Lieu: MONTREAL

Date: 2000-02-23

FRANCOIS LEBLANC G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT

LE GREFFIER ADJOINT

IRVING GARCON

Partie demanderesse

MARIE CARMELLE JEAN

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MARIE CARMELLE JEAN de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à MONTREAL, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du PRÉSENT avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MARIE CARMELLE JEAN.

Lieu: MONTREAL

Date: 2000-02-23

FRANCOIS LEBLANC G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE

COUR DU QUÉBEC

(Chambre civile)

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

STÉPHANE FRANCOEUR

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à STÉPHANE FRANCOEUR de comparaître au greffe de cette Cour situé au 400, Lavolette, St-Jérôme, J2Y 2T6, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de STÉPHANE FRANCOEUR.

Lieu: Palais de Justice de St-Jérôme

Date: 18 février 2000

JOANNE LARIVIERE

GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

Present: Le Greffier adjoint

Alx Dandin

Partie demanderesse

Claire Legault

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à madame Claire Legault, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, rue S-Antoine, Ville et district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de madame Claire Legault.

Lieu: Montréal (Québec)

Date: 2000 FEV. 23

MICHEL MARTIN

Changement de nom

d'une personne majeure

Prenez avis que Georges RAFFOUL, domicilié à 4000 de Maisonneuve ouest #2703, Westmount (Québec) H3Z 1J9 présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Roger RAFFOUL.

Montréal, le 15/2/2000

Georges RAFFOUL

DEMANDE DE DISSOLUTION

9063-5236 QUÉBEC INC.

PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE

9063-5236 QUÉBEC INC. AYANT

SON SIÈGE SOCIAL, AU 18707, rue

Berthe à Pierrefonds, Québec H8K

1N9 demandera à l'inspecteur

général des institutions financières la

permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 février 2000

Me JOSEPH LANNI,

procureur de la compagnie

2081 rue Beaconsfield

Montréal, Québec H4A 2G7

Tél: (514)486-7754

DEMANDE DE DISSOLUTION

MICRO/400 INFORMATIQUES

CONSILS INC.

PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE

MICRO/400 INFORMATIQUES

CONSILS INC. ayant son siège

social au 795 rue Sydney à

BROSSARD, Québec, J4X 2A8

demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission

de se dissoudre.

Me JOSEPH LANNI, avocat

procureur de la compagnie

2081 rue Beaconsfield

Montréal, Québec H4A 2G7

Tél: (514)486-7754

PRENEZ avis que la compagnie 2158-

1525 Québec Inc., constituée suivant

la Loi sur les compagnies du Québec,

demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission

de se dissoudre.

Montréal, le 24 février, 2000

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO

Procureurs de la compagnie

PRENEZ avis que la compagnie 2327-

5167 Québec Inc., constituée suivant

la Loi sur les compagnies du Québec,

demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission

de se dissoudre.

Montréal, le 24 février, 2000

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO

Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE

GENERAL TAILORS SUPPLIES

INC./FOURNITURES GENERALES

DE TAILLEURS INC. demandera à

l'inspecteur général des institutions

financières la permission de se

dissoudre.

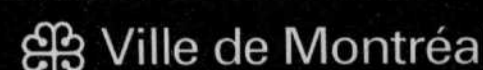
Montréal, le 18 février 2000.

MEISELSON ROSENTHAL

SHACTER

Les procureurs de la compagnie

Avis public



Service du greffe

Règlements

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 21 février 2000, a adopté les règlements suivants:

00-016 Règlement sur la fermeture comme rue d'un terrain situé au sud-ouest de la 18^e Avenue, au nord-ouest de l'avenue Blaise-Pascal

00-017 Règlement sur la construction d'un bâtiment commercial situé sur un emplacement formé par les parties de lots 278, 279, 280, 279-65 et le lot 278-149 du cadastre de la paroisse Sault-au-Récollet, localisé au sud du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de la rue Meilleur, dans le district électoral de Ahuntsic et sur la démolition des huit bâtiments situés sur l'emplacement

00-019 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1)

00-020 Règlement sur l'occupation, par RÉSIDENCE QUEEN GARDEN / LE JARDIN DE LA REINE, de l'immeuble portant les numéros 4967 et 4969, avenue Dornal

00-021 Règlement sur l'occupation, par LE REGROUPEMENT QUEBÉCOIS DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL, du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 4373-4377, rue Saint-Hubert

00-022 Règlement sur l'occupation, par l'ÉCOLE PROGRESSIVE INC., du bâtiment portant le numéro 690, boulevard Crémazie Est

00-023 Règlement sur la modification et l'agrandissement, par le C.H.S.L.D. SAINT-MICHEL, du bâtiment portant le numéro 8040, 9^e Avenue

00-024 Règlement sur l'occupation, par MADAME CORA BARNEY, du bâtiment portant les numéros 3825 et 3827, avenue Girouard

00-025 Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 59, rue Saint-Jacques

00-026 Règlement modifiant le Règlement concernant la modification du Forum de Montréal (96-147)

00-027 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2000) (99-304) et le Règlement sur le complexe environnemental de Saint-Michel (C-9.02)

00-028 Règlement modifiant le Règlement autorisant la modification, la construction et l'occupation d'un ensemble de bâtiments à bureaux et d'un bâtiment d'habitation sur un emplacement situé sur le côté nord de l'avenue Laurier, entre les avenues Gaspé et Henri-Julien (93-21)

00-029 Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la revitalisation des terrains vagues du centre-ville (S-8.3)

00-030 Règlement sur la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment sur un emplacement situé du côté ouest de la rue Saint-Alexandre, entre les rues Viger et De La Gauchetière

00-031 Règlement sur la construction et l'occupation des immeubles situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Jacques, Peel, Notre-Dame et de la Montagne

Montréal, le 26 février 2000

Le greffier,

M^r Léon Laberge

AVIS PUBLIC

Les fournisseurs de biens et services, les entrepreneurs en construction ainsi que les spécialistes et consultants externes qui désirent s'inscrire à l'un ou l'autre des répertoires suivants, sont invités à se procurer un questionnaire d'enregistrement :

LE DEVOIR

POLITIQUE

Exportations d'armes

Ottawa et Washington se renvoient la balle

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis souffrent d'un nouveau refroidissement. Devant une demande exponentielle de demandes de permis d'exportation d'armes des États-Unis vers le Canada, un moratoire vient d'être imposé sur toute nouvelle émission de permis. À la lumière de quelque soupçon de trafic d'armes? À la demande de quel pays? Là-dessus, Washington et Ottawa se contredisent.

Depuis avril 1999, date à laquelle le département d'État américain a commencé à exiger des exportateurs qu'ils sollicitent auprès de lui une demande de permis en bonne et due forme, il y eut avalanche de requêtes pour l'introduction au Canada de pas moins de 115 000 armes à poing (pistolets et revolvers), 25 000 carabines et 200 millions de boîtes de munitions.

La nouvelle, publiée dans le *New York Times* d'hier, ne manque pas d'éclabousser le Canada, au moment même où cinq provinces contestent devant la Cour suprême la constitutionnalité de la loi sur le contrôle des armes à feu.

Au ministère des Affaires étrangères, on notait hier que de la simple demande de permis à l'entrée réelle au pays de toutes ces armes, il y a tout un monde. «*Dans les faits, explique Nathalie Dubé, porte-parole du ministère, des 115 000 demandes de permis que l'on a évoquées, seules 1500 armes sont effectivement entrées au pays: 1000 l'ont été à l'intention de forces policières et 500 autres, à des distributeurs autorisés.*»

Si le ministère des Affaires étrangères admet une hausse significative des demandes de permis, il n'a pu, hier, donner un aperçu des demandes de permis des dernières années.

Une question bureaucratique

Toujours selon Ottawa, la hausse subite de ces demandes de permis en vue d'exportation d'armes ici s'explique tout simplement par le resserrement bureaucratique en vigueur depuis avril à Washington. «*Depuis que le département d'État a resserré ses exigences, les exportateurs demandent des permis de façon massive, pour éviter de refaire mille fois la même paperasse et de peur de ne pouvoir satisfaire à temps leurs clients. [...] Cette histoire est une tempête dans un verre d'eau,*» dit Mme Dubé.

À la Maison-Blanche, hier, l'affaire n'en a pas moins rebondi au point de presse quotidien du porte-parole de l'institution, Joe Lockhart. «*Les responsables du département d'État sont entrés en contact avec les autorités canadiennes pour chercher à comprendre les raisons de cette hausse. Les Canadiens n'étaient pas informés de l'affaire, puisqu'un seul quart, environ, de ces demandes de permis concernaient le gouvernement canadien et les forces de l'ordre. Le gouvernement canadien nous a demandé de continuer de traiter les demandes gouvernementales mais de cesser toute émission de permis aux exportateurs privés, jusqu'à ce qu'il puisse éclaircir les raisons de cette hausse.*»

Mais si le Canada a demandé un tel moratoire, n'est-ce pas parce qu'il craignait que les États-Unis s'approprient à le lui imposer? ont demandé les journalistes au porte-parole de la Maison-Blanche. «*Je viens tout juste d'avoir au bout du fil le responsable [américain] de l'opération, qui m'assure que la décision a été prise à la demande du gouvernement canadien. [...] Je pense qu'ils veulent tout simplement savoir ce qui se cache derrière cette forte hausse de demandes de permis.*»

Faux, corrige Nathalie Dubé depuis Ottawa. «*La décision a été prise conjointement. Il a été décidé, bilatéralement, de vérifier toutes les demandes de certificats d'exportation. Il est entendu, avec le Secrétaire d'État, que nous allons nous parler dans quelques jours pour faire le point. Les États-Unis représentent notre plus important partenaire commercial et il est normal que nous tentions de calmer leurs inquiétudes.*»

Si les inquiétudes sont vraiment leurs, de quel ordre sont-elles? Craint-on, comme l'évoque le *New York Times*, que le Canada serve d'intermédiaire à un trafic d'armes en destination de pays comme la Chine, l'Iran ou la Libye? Aucune crainte de ce côté-là, assure Mme Dubé. «*Tout "ré-exportateur" d'armes d'ici doit de nouveau demander une demande de permis d'exportation et le ministère contrôle ainsi rigoureusement quelles armes sont acheminées vers quels pays.*»

Quant à la crainte que ces armes ne soient qu'en bref transit au pays avant d'être renvoyées illico aux États-Unis, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Lockhart, soutient que Washington n'a jamais soulevé cette question. «*Les responsables [américains] du contrôle des armes exportées m'ont dit que personne n'avait évoqué la chose.*»

Engagement du gouvernement sur l'éducation

Un baume pour le milieu

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Avec le milliard en trois ans promis par le gouvernement Bouchard au Sommet du Québec et de la jeunesse, le monde de l'éducation est encore loin du compte. Mais cette injection d'argent neuf, qui vient après des années de compressions, a été reçue comme un baume. Surtout, elle donne une première indication des sommes que le gouvernement entend réinvestir à court terme dans le réseau primaire et secondaire, les cégeps et les universités.

Lors du huis clos, le premier ministre Lucien Bouchard a pris l'engagement que ce milliard ne servirait qu'au développement des établissements et non pas à la hausse des coûts normaux du système liée à l'inflation et aux changements d'échelons des enseignants. La précision est de taille: cette hausse correspond à environ 250 millions par année pour l'ensemble du réseau de l'éducation, soit 750 millions en trois ans.

Globalement, le réseau de l'éducation réclame un réinvestissement total de plus de 1,2 milliard par année: 650 millions pour les universités, 250 millions pour les cégeps et 300 millions pour le réseau primaire et secondaire. Le monde de l'éducation peut donc compter sur le tiers de cette somme.

Scénarios de réinvestissement

«*On sait qu'on n'aura pas les 650 millions,*» admet le recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Reid. Mais les recteurs peuvent maintenant élaborer des scénarios de réinvestissement. Le scénario sur lequel ils tablent, c'est que 60 % du milliard aboutisse dans les universités, 600 millions, donc, en trois ans, au regard d'un budget annuel global de 1,4 milliard. À cela s'ajoutent annuellement 400 millions associés à la hausse des coûts du système et 25 millions des 75 millions en provenance des fonds des bourses du millénaire que Québec a réussi à détourner vers le système d'éducation.

Le hic, c'est que tant du côté des commissions scolaires que des cégeps, on pense avoir besoin de la même proportion de cette nouvelle manne tombée de Québec. Selon le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, André Caron, les écoles primaires et secondaires doivent pouvoir compter sur 225 millions par année pour atteindre les seuls objectifs fixés au Sommet de la jeunesse. L'ouverture de l'école sur le milieu implique l'embauche d'agents communautaires, syndiqués CÉQ, précise M. Caron, et le financement d'activités sociales, culturelles et sportives.

Le plan de réussite, aussi, se traduit concrètement par un meilleur suivi des élèves nécessitant du personnel supplémentaire. Et ces 225 millions peuvent sembler modestes par rapport au budget annuel total de six milliards administré par les commissions scolaires.

Du côté des cégeps, on n'est pas en reste. À la demande du ministère de l'Éducation, la Fédération des cégeps a établi à 250 millions par année ses besoins en argent neuf sur un budget annuel de 1,3 milliard. Les cégeps aussi doivent adopter des plans de réussite quand on sait que 55 % des étudiants en technique, par exemple, n'obtiennent pas leur diplôme tandis que se dessinent des pénuries de main-d'œuvre spécialisée. Le Sommet a également placé dans sa liste de priorités la valorisation de la formation technique, un secteur traditionnellement négligé au Québec.

Dans ce contexte, chacun tentera de tirer la couverture de son bord. «*Ce sera au gouvernement de faire l'arbitrage. On sera fixé au budget Landry,*» estime le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher.

La troisième marche

L'autre question qui nourrit les discussions relativement au réinvestissement de un milliard en éducation du gouvernement Bouchard, c'est de savoir quelles seront les sommes qui, au terme des trois ans, seront intégrées de façon permanente au budget de l'éducation. Comme il s'agit de faire du développement, on sait d'entrée de jeu que les sommes que le gouvernement consentira dans une année donnée devront être reportées l'année suivante. Pourquoi? Parce qu'il ne servirait à rien de lancer l'école ouverte sur son milieu, par exemple, pour en fermer les portes au bout de trois ans. Ou encore engager des jeunes professeurs d'université qui jouissent de la garantie d'emploi. Si, par exemple, le gouvernement consent 200 millions la première année, cette somme constitue un point de départ pour la deuxième année, pour laquelle s'ajoute peut-être un autre montant de 100 millions. On aura donc 300 millions, d'entrée de jeu, la troisième année, sur lesquels on remet 200 millions pour atteindre la somme de un milliard en trois ans. Au huis clos du sommet, M. Bouchard a confirmé que le niveau d'investissement de la troisième année, «*la troisième marche,*» sera intégré au budget de l'éducation, indique M. Reid. C'est pourquoi les représentants du milieu de l'éducation évaluent que l'engagement récurrent du gouvernement à la fin de la troisième année oscillera entre 400 et 500 millions par année. Cela représentera entre 4,5 et 5,5 % des neuf milliards consacrés au réseau de l'éducation au Québec.

Le Sommet place les assistés sociaux en meilleure position

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le sort des assistés sociaux s'est nettement amélioré à la suite de l'entente qui a conclu le Sommet de la jeunesse, tard jeudi soir.

Une pénalité de 104 \$ par mois s'appliquait sur les prestations de ceux qui partagent leur logement. Cette pénalité sera abolie en deux temps. Elle sera réduite à 52 \$ dès le mois de juin. Puis, d'ici la fin du mandat du gouvernement du Parti québécois, elle sera complètement abolie.

Cette mesure coûtera quelque 40 millions en fonds publics additionnels d'aide sociale l'été prochain. Le coût grimpera à 80 millions lorsque l'abolition complète de la pénalité entrera en vigueur.

Par exemple, un assisté social vivant seul touche 502 \$ par mois. S'il partage son logement, il voit actuellement sa prestation réduite de 104 \$, et ne touche donc que 398 \$. Cette réduction frappe également la prestation versée à son colocataire. C'est cette pénalité qui sera graduellement abolie d'ici trois ans.

A peu près tous les groupes de défense des démunis et les centrales syndicales appuyaient l'abolition de cette mesure qui a été présentée au Sommet de la jeunesse par la présidente de la Fédération des femmes, Françoise David.

La liste des signataires comprenait notamment les noms des leaders syndicaux Monique Richard (CÉQ), Marc Lavolette (CSN) et Henri Massé (FTQ), et du porte-parole de l'As-

semblée des évêques, Mgr Pierre Morissette.

Le Parti québécois s'était engagé à une abolition de cette pénalité lors de la dernière campagne électorale.

Il y avait au début de février au Québec 622 000 assistés sociaux, soit 23 % de moins qu'en février 1996.

Le Sommet de la jeunesse a également entériné un ajustement à compter de juin prochain des barèmes d'aide sociale. L'ajustement représente 23 millions. À titre d'exemple, une personne seule verra sa prestation augmenter de 8 \$ par mois.

Le premier ministre Lucien Bouchard a également annoncé le maintien du fonds de lutte contre la pauvreté, dont l'existence était menacée par la création d'un nouveau fonds spécialement affecté aux jeunes.

Plaintes contre la GRC au sommet de l'APEC

Jean Chrétien est «invité» à témoigner

La commission d'enquête ne peut contraindre le premier ministre

GREG JOYCE
PRESSE CANADIENNE

Vancouver — Le premier ministre Jean Chrétien a été «invité» à témoigner devant la commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada (GRC), chargée de faire la lumière sur la répression policière à l'endroit de manifestants dans le cadre du sommet de l'APEC de 1997, à Vancouver, mais il ne sera pas tenu de le faire.

Dans sa décision de 23 pages rendue publique hier, le président de la commission d'enquête, Ted Hughes, a précisé qu'il ne pouvait pas contraindre M. Chrétien à témoigner. Il a toutefois estimé que la présence du premier ministre permettrait d'assurer au public que l'enquête aura été complète.

«*Mon refus d'émettre une sommation à comparaître n'exclut toutefois pas une possible participation du premier ministre à cette enquête,*» écrit M. Hughes. «*Si le premier ministre ne témoigne pas devant la commission, il pourrait subsister un doute, bien qu'injustifié, après la publication de mon rapport.*»



Jean Chrétien

Les manifestants réclament un témoignage du premier ministre depuis le début de l'enquête, désormais dans sa deuxième année et confiée à un second président.

Ils prétendent que M. Chrétien et le cabinet du premier ministre ont joué un rôle primordial dans le sort qui leur a été réservé durant les manifestations.

Pour sa part, M. Chrétien a nié toute implication directe dans la mise en place des mesures de sécurité, affirmant avoir laissé cette question à la discrétion de la GRC.

M. Hughes a indiqué que si le premier ministre acceptait de livrer son témoignage, sa présence ne serait requise que pour une journée. Il a ajouté que M. Chrétien avait la possibilité de livrer sa version des faits en personne ou par vidéoconférence.

Le président de la commission d'enquête a enfin laissé à M. Chrétien le soin de choisir le moment de son éventuel témoignage, indiquant néanmoins avoir une préférence pour le 31 mars.

Un porte-parole du cabinet du premier ministre a affirmé hier que celui-ci se penchait sur la décision rendue par M. Hughes.

PRÊT POUR LA SAISON DES ALLERGIES?

Un médicament en vente libre n'est peut-être pas l'idéal. Des milliers de gens bénéficient tout l'été d'un soulagement prolongé des allergies dues aux arbres, aux plantes et à l'herbe à poux grâce à de simples injections anti-allergiques pré-saisonnières.

Pour plus de renseignements, contactez votre médecin avant le début de la saison.

Allergy Therapeutics (Canada) Ltd.
www.allergy-therapeutics.com



Université du Québec à Montréal

Service de formation sur mesure

Gérer de multiples projets

6 et 7 mars 2000

Places encore disponibles

Analyse financière pour les non-initiés

8, 9 et 10 mars 2000

La compréhension et l'analyse des états financiers servent à communiquer avec ses partenaires, ses actionnaires, son banquier, ses fournisseurs ou ses clients internationaux. De plus, cela sert à préparer son plan pour se lancer en affaires ou encore à fournir le point de départ à toute étude en finance et en comptabilité. Pour mieux comprendre la terminologie comptable et apprendre à lire, interpréter et analyser les états financiers dans leur ensemble.

L'approche par compétence en formation

16 et 17 mars 2000

L'élaboration de programmes par compétence est une méthodologie qui a fait ses preuves en formation professionnelle. Cette approche fournit les outils d'analyse et de planification qui permettent une formation centrée sur la performance et l'accomplissement de la tâche.



Benoît Hurlé



Jean Legault



Lucien Aubé

Comment optimiser sa relation client pour vendre plus et fidéliser davantage

21 et 22 mars 2000

Améliorer son comportement afin de dépasser les attentes des clients. Apprendre à mettre les clients à l'aise. Comprendre l'importance de l'empathie et de l'apparence physique dans la relation avec le client. La formation s'appuie sur l'approche SICSA (séduire, influencer, conclure, servir et ancrer). Basé sur des principes d'échanges simples, il permet l'acquisition des réflexes qui mettent le client à l'aise. Il permet aussi d'identifier et de mettre l'accent sur les vingt comportements essentiels chez un employé en contact avec des clients.

Rédaction d'un plan de communication

22 et 23 mars 2000

Introduction générale aux relations publiques en fonction du micro et du macroenvironnement de l'organisation et de l'interdépendance entre des systèmes interne et externe. Dans le cadre de recherches qualitatives et/ou quantitatives réalisées auprès des publics-cibles internes et/ou externes, analyse et identification des stratégies globales et spécifiques à adopter afin de positionner l'entreprise dans une situation favorable. Développement des axes de communication, des outils et des moyens appropriés en tenant compte de l'impact de chacun des programmes.



Michel Langlois



Andrée M. Dupont

UN HYMNE À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DES INDIVIDUS ET DES PEUPLES

AVEC

DENYS ARCAND MILOS FORMAN CLAUDE FOURNIER AGNIESZKA HOLLAND

JONATHAN NOSSITER ARTHUR PENN JEAN-CHARLES TACCHELLA ALAIN TANNER

BERTRAND TAVERNIER MARGARETHE VON TROTTA ANDRZEJ WAJDA

À L'OMBRE D'HOLLYWOOD

UN FILM DE SYLVIE GROULX

«Un coup de gueule contre l'effacement du réel, contre l'appauvrissement culturel généralisé» Juliette Ruer, VOIR

«Ce que vous verrez va vraiment vous jeter par terre!» René Homier-Roy - C'est bien meilleur le matin, Radio-Canada

«La qualité première et essentielle du film, c'est le degré d'intelligence et de maturité de chacun des intervenants.» Serge Toubiano - Rédacteur en chef, Cahiers du Cinéma

«Jusqu'ici, personne n'a eu l'audace de faire un tel film.» Jack Ralite - Fondateur des États Généraux de la culture de France

www.onf.ca/subsite_hollywood

À L'AFFICHE DU 25 FÉVRIER AU 9 MARS

17 h et 21 h 10

eCentris PARALUMÈRE 3536, boulevard Saint-Laurent Billetterie: (514) 847-2206

Une production de l'Office national du film du Canada ONF/NFB

(514) 987-4068

www.unites.uqam.ca/formation

UQÀM

LE DEVOIR

LE MONDE

Plus de 3000 d'entre eux se réunissent pacifiquement

Les Serbes manifestent leur volonté de rester à Mitrovica

AGENCE FRANCE-PRESSE

Mitrovica — Plus de 3000 Serbes ont manifesté sans incident hier dans la partie nord de Kosovska Mitrovica pour exprimer leur volonté de rester dans cette ville divisée du nord du Kosovo.

Les Serbes, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de jeunes et d'enfants, se sont rassemblés sur le principal carrefour du nord de Mitrovica. Un important dispositif de sécurité était assuré par des soldats français de la force multinationale (KFOR). Environ 10 000 Serbes vivent actuellement dans la partie nord, de même que quelques centaines d'Albanais. Le sud de la ville est presque totalement albanais.

«Ce rassemblement a montré que les Serbes resteront ici», a déclaré le leader des Serbes de Mitrovica, Oliver Ivanovic. «Il a montré leur unité et leur détermination à défendre leurs maisons», a-t-il dit.

Depuis le début de février, des violences intercommunautaires à Mitrovica et dans sa région ont fait dix morts, dont deux Serbes, six Albanais et deux membres de la minorité turque.

Sur les banderoles et les pancartes

des manifestants, on pouvait lire des slogans en anglais comme «IRA, ETA, KLA, who is next?» («IRA, ETA, UCK, qui est le prochain?») ou «Stop Albanian terrorism» («Arrêtez le terrorisme albanais»).

Le rassemblement, qui a duré une demi-heure, a eu lieu à l'intérieur de la partie nord et non pas près du pont principal sur la rivière Ibar, qui relie les deux zones hostiles de Mitrovica. «C'est une preuve de plus que nous ne voulons pas de provocations», a déclaré M. Ivanovic.

La zone du pont, un secteur particulièrement sensible, est gardée en permanence par des soldats de la KFOR. Pour le rassemblement serbe, le dispositif avait été renforcé. Des rangées de blindés français et danois bloquaient l'entrée nord du pont. Quelque 80 soldats antiémeutes, avec casques et boucliers, étaient déployés. Des soldats canadiens gardaient l'entrée sud.

Après huit mois de partition de facto de Mitrovica, «il est maintenant clair pour tous que les Serbes vont rester», a déclaré à la foule M. Ivanovic, maire non élu de la partie serbe et responsable du Conseil national serbe (SNV) de la province. «Nous avons

montré que nous avons la force et le courage de faire face à notre destin. Notre destin est de vivre près des Albanais et d'être séparés d'eux par une frontière s'il ne peut en être autrement. Nous savons ce que nous devons faire, nous n'écouterons les instructions de personne», a ajouté Oliver Ivanovic.

Il répondait aux déclarations de responsables américains et de l'OTAN selon lesquelles les Serbes de Mitrovica seraient utilisés par le pouvoir du président yougoslave

Slobodan Milosevic pour créer des troubles.

Le nord de Mitrovica est l'un des derniers bastions serbes au Kosovo. Plus de 250 000 Serbes et autres non-Albanais ont dû quitter la province depuis la fin de la guerre en juin 1999.

Ils sont partis en raison des menaces et des violences exercées par les Albanais, dont des centaines de milliers avaient été chassés pendant la guerre ou avaient fui devant les exactions des forces de Belgrade.

La KFOR suffit

AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Conseil permanent de l'OTAN a décidé hier de ne pas envoyer pour l'instant de troupes supplémentaires au Kosovo, alors que le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général Wesley Clark, avait réclamé jeudi l'envoi de 2000 hommes de plus, a annoncé un responsable de l'OTAN.

«La situation au Kosovo est sous contrôle», a déclaré le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, à

l'issue d'une réunion spéciale du conseil de l'OTAN sur le Kosovo.

«Il n'y a pas de troupes supplémentaires qui vont être déployées pour le moment. Ce dont dispose le général Klaus Reinhardt [commandant de la force multinationale de paix KFOR] est suffisant pour l'instant», a précisé un responsable de l'OTAN, sous couvert de l'anonymat.

La KFOR compte actuellement au Kosovo 37 200 hommes de 36 pays, dont 30 000 fournis par les membres de l'OTAN.

Le scrutin sénégalais

Des résultats qui suscitent la crainte

La psychose de l'émeute et de l'arbitrage de l'armée a été entretenue par les déclarations de quelques candidats

MARIE-LAURE COLSON
LIBÉRATION

Dakar — Les commerçants de Dakar ont mis des rideaux de fer devant leurs boutiques. Les coopérants français profitent des vacances scolaires pour quitter le pays. Les radios privées conseillent à leurs auditeurs de stocker le riz et l'essence. Les premières estimations des élections présidentielles seront connues dès dimanche soir même si, officiellement, la Commission nationale de recensement des votes a jusqu'au 3 mars pour proclamer les résultats provisoires. Les Sénégalais sauront alors si Abdou Diouf, qui dirige le pays depuis 19 ans, occupera le palais présidentiel pour sept ans supplémentaires ou s'il aura à disputer un second tour.

Psychose de l'émeute

Ce ne sont pas tant les actes de violence qui ont émaillé la campagne présidentielle qui inquiètent que la réaction des partis et de la rue au résultat des urnes. De Dakar, on a suivi avec attention la prise de pouvoir du général Guéi en Côte d'Ivoire, un pays qui a en commun avec le Sénégal d'avoir été dirigé par le même parti depuis l'indépendance. La psychose de l'émeute et de l'arbitrage de l'armée a en outre été entretenue par les déclarations de quelques candidats, et notamment de M. Abdoulaye Wade, le rival le plus sérieux du président sortant. Pour autant, y a-t-il péril immédiat au Sénégal, un Etat qui, fait exceptionnel en Afrique, n'a jamais connu de pouvoir militaire? De l'avis des experts militaires français et américains qui suivent de près l'évolution du pays, l'armée sénégalaise est l'une des plus loyales et professionnelles du continent. Forte d'environ 20 000 hommes, gendarmerie comprise, elle a participé à plusieurs opérations onusiennes de maintien de la paix. Elle n'est sortie des casernes pour des opérations de sécurité intérieure qu'à trois reprises: en 1962, lors du conflit entre Senghor et le président du Conseil, Mamadou Dia, en 1987, lors d'une grève des policiers, et en 1988, après que l'état d'urgence eut été décrété pour contenir les émeutes qui ont suivi les résultats contestés des législatives.

L'affaire Da Souza

Bien que le président Diouf ait cherché jeudi à calmer les esprits en affirmant qu'il apporterait son concours au vainqueur s'il ne remportait pas le scrutin, les Sénégalais, fêrus de politique même s'ils sont peu nombreux à voter (2,7 millions d'électeurs sur une population de neuf millions d'habitants), dissertent volon-

tiers sur l'affaire Tavarez Da Souza. En 1988, ce général chef d'état-major aurait refusé d'engager ses troupes contre les émeutiers, se réfugiant derrière la loi républicaine. Il a été mis à la retraite anticipée, ainsi que d'autres officiers, accusés d'avoir fomenté un coup d'Etat.

Quoi qu'il en soit, les militaires sont toujours retournés à leurs casernes. Le pouvoir civil a par ailleurs su offrir à des officiers formés aux meilleures écoles françaises, américaines ou africaines des perspectives de carrière dans l'administration. Depuis les années 60, le génie militaire participe à la construction de routes ou de ponts, les médecins militaires intègrent les hôpitaux et les militaires à la retraite sont récompensés par des postes d'ambassadeur. Cinq généraux sont ainsi en poste à Washington, Bonn, Conakry, Banjul et Bissau. Pour la première fois depuis l'indépendance, un ancien chef d'état-major, le général Lamine Cissé, a été appelé au ministère de l'Intérieur. Il a su gérer avec subtilité la polémique sur le fichier électoral, qu'il avait en quelque sorte déclenché lui-même en commandant «en secret» en Israël un jeu de cartes d'électeur infalsifiables. Réputé peu sensible aux pressions politiques, y compris du Parti socialiste au pouvoir, Cissé, ancien directeur de la sécurité publique, sait ce qu'est le maintien de l'ordre. Le régime du président Diouf avait déjà fait appel à un militaire pour une tâche délicate en nommant le général Mamadou Niang président de l'Observatoire national des élections, remplacé depuis par un magistrat.

Si elle est loyale, l'armée sénégalaise n'en a pas moins des états d'âme. La guerre civile en Casamance, qui dure depuis 17 ans, et l'intervention en Guinée-Bissau de juin 1998 à mars 1999 pour sauver le régime de Nino Viera ont été lourdes en pertes humaines pour des résultats médiocres et financièrement peu rémunératrices pour le soldat de base. Il existe dans l'armée la même fracture que dans le reste de la société, entre cadres et plantons. Si les jeunes se battent pour faire leur service militaire et incorporer l'armée dans un pays où 70 % d'entre eux sont au chômage, une prime de 500 CFA par jour (1 \$), c'est peu quand on risque à chaque sortie de sauter sur une mine ou de tomber dans une embuscade de rebelles casamançais. Surtout quand les primes ne sont pas versées. Ces derniers mois, de jeunes soldats se sont mutinés à trois reprises, notamment pour obtenir le versement des primes (de 10 à 20 \$ par jour) de l'opération de maintien de la paix en République centrafricaine.

Le torchon brûle entre Varsovie et Moscou

AGENCE FRANCE-PRESSE

Varsovie — L'annonce hier du rappel de l'ambassadeur russe à Varsovie et l'annulation probable de la visite du chef de la diplomatie russe en Pologne le 3 mars illustrent la détérioration des relations entre les deux voisins depuis l'adhésion de la Pologne à l'OTAN.

Le ministre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov, a jugé cette visite «inopportune» à la suite des incidents survenus mercredi en Pologne lors de manifestations pro-tchéchènes.

Plusieurs autres événements récents attestent du froid intervenu entre les deux voisins. Le dernier en date était l'expulsion, le 21 janvier, de neuf diplomates russes accusés d'espionnage, une mesure que la Russie a qualifiée de «provocation» et à laquelle elle a immédiatement répliqué par l'expulsion de neuf diplomates polonais.

Des manifestations aux accents ouvertement antirusses accompagnées de déprédations ont eu lieu à Varsovie, Poznan, Cracovie et Gdansk, à l'occasion de l'anniversaire de la déportation des Tchéchènes par Staline le 23 février 1944.

A Poznan, les manifestants ont forcé l'entrée du consulat général russe avant d'y enlever le drapeau russe, de le brûler et de le remplacer par un drapeau tchéchène.

La fureur affichée par la Russie traduit une frustration croissante du voisin russe à l'égard de l'ancrage de plus en plus solide de la Pologne dans le camp occidental, dont le point d'orgue a été son adhésion à l'OTAN en mars 1999, en même temps que la Hongrie et la République tchèque, soulignent les analystes.

La Pologne est désormais perçue par le voisin russe comme une alliée fidèle des Etats-Unis en Europe centrale et orientale, Varsovie menant dans cette région une diplomatie jugée «anti-russe», ajoutent ces analystes.

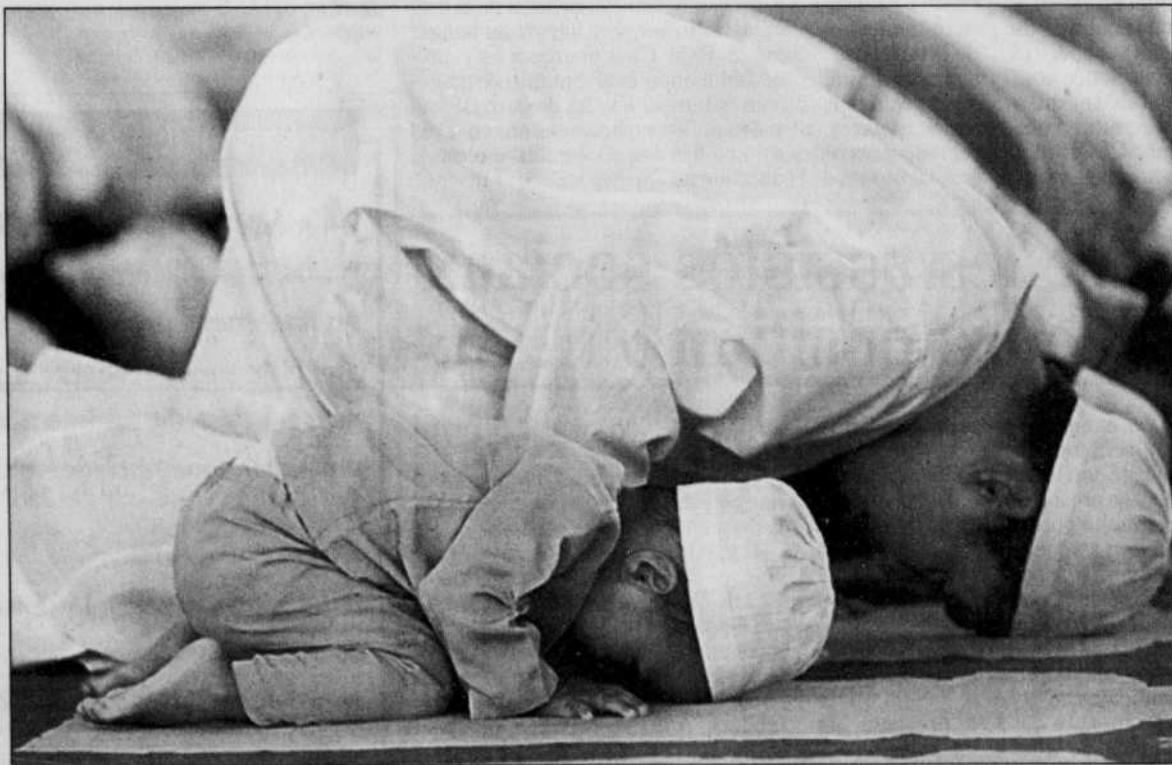
Varsovie ne manque pas une occasion de plaider devant ses partenaires occidentaux en faveur de l'élargissement de l'Alliance atlantique aux trois pays baltes, à l'Ukraine et à la Slovaquie, une idée à laquelle la Russie est ouvertement hostile.

La Pologne a aussi des motifs de frustration. Ses invitations transmises aux derniers premiers ministres russes depuis plus d'un an sont restées sans suite, le traité d'union entre la Russie et le Bélarus entré en vigueur fin janvier n'étant pas non plus de nature à rassurer à Varsovie.

Les opérations russes en Tchétchénie sont un autre motif de grogne de part et d'autre. La Pologne déplore l'absence de réactions internationales plus fortes pour condamner les exactions russes: «Non, je ne pense pas que nous ayons fait tout ce que nous devons faire», a dit récemment le ministre des Affaires étrangères Bronislaw Geremek devant un groupe de journalistes.

La Russie a déploré l'absence de réactions de la police polonaise pendant les manifestations pro-tchéchènes. La Pologne a d'autre part ouvert ses portes à des représentants et de nombreux réfugiés tchéchènes qui obtiennent rapidement des permis de séjour.

En attendant le président



DARREN WHITESIDE REUTERS

HAQ, DEUX ANS, un musulman qui vit au Timor oriental à prédominance catholique, prie en compagnie de son père dans une mosquée de Dili. Le président indonésien Abdurrahman Wahid doit visiter la semaine prochaine l'ancien territoire qui a gagné son indépendance à la suite d'un scrutin organisé par l'ONU.

Les médiateurs américain et de l'OUA font du surplace

L'Éthiopie campe sur ses positions

AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Éthiopie campait toujours sur ses positions hier en exigeant le retour de tous les territoires qu'elle estime occupés par l'Erythrée, malgré les efforts de médiation d'émissaires américains et de l'OUA, dans la guerre qui oppose les deux pays depuis plus de 22 mois.

L'envoyé du président Bill Clinton, Anthony Lake, et le représentant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Ahmed Ouyahia, ont prolongé, sans en révéler les raisons, leur séjour dans la capitale éthiopienne qu'ils devaient quitter hier pour Asmara.

Cette intensification des efforts diplomatiques vise à faire accepter par Addis Abeba les dernières propositions de l'OUA sur les modalités techniques d'application de son plan de paix, que les deux ennemis ont approuvés dans le principe il y a plus d'un an. Mais, depuis août dernier, alors qu'Asmara a accepté les propositions d'«arrangements techniques» de l'OUA pour l'application de son plan, Addis Abeba persiste à les rejeter et le processus est bloqué.

Mercredi matin, les troupes des deux pays, qui s'observaient dans un calme relatif depuis plus de huit mois, se sont de nouveau affrontées sur le front est, à Burie (70 kilomètres au sud-ouest du port érythréen d'Assab), brièvement toutefois. Les deux pays se sont accusés mutuellement d'avoir lancé l'attaque qui aurait fait, selon Asmara, une centaine de morts éthiopiens. Depuis, aucun nouvel accrochage n'a été signalé de part et d'autre.

Les envoyés spéciaux américain et de l'OUA ont entamé des navettes diplomatiques entre les deux capitales

dès le 22 février. Mais au cours de leurs entretiens séparés avec MM. Lake et Ouyahia, les dirigeants éthiopiens ont réaffirmé qu'ils ne céderaient rien quant à leurs exigences d'un retour sous leur administration de tous les territoires qu'ils considèrent comme occupés par les Erythréens depuis le début du conflit en mai 1998.

Jeudi, les deux émissaires avaient rencontré, séparément, le premier ministre éthiopien Meles Zenawi. M. Ouyahia s'est entretenu hier avec le chef de la diplomatie, Seyoum Mesfin.

«Les discussions ont été principalement centrées autour des demandes de clarifications adressées [en janvier] par l'Éthiopie à l'OUA» sur ses propositions d'«arrangements techniques», a affirmé la porte-parole du gouvernement éthiopien, Salomé Tadesse. «Il y a un intérêt à continuer le processus de paix», a-t-elle précisé, avertissant pourtant aussitôt que «rien en dessous du retour au statu quo ante n'est acceptable» pour Addis Abeba.

L'Éthiopie veut premièrement «un retour total de son administration sur ces territoires, deuxièmement la définition des territoires à évacuer avant la signature de l'accord et enfin que les missions et opérations d'observation soient assurées par l'OUA», a précisé un expert occidental proche du dossier.

Le conflit a éclaté en raison d'un litige frontalier. La frontière entre les deux pays n'a pas été prouvée clairement définie lorsque l'Erythrée — ancien territoire éthiopien — a accédé à l'indépendance en 1993. Après des combats très meurtriers, le front s'est stabilisé il y a plus de huit mois et ne connaissait, depuis, que des escarmouches.

Haider est prié de se taire

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vienne — La ministre autrichienne des Affaires étrangères, Benita Ferrero-Waldner, a demandé hier au chef de l'extrême droite Jörg Haider de cesser de lui compliquer la tâche par ses déclarations.

«Ça irait beaucoup mieux s'il laissait le gouvernement faire son travail», a déclaré Mme Ferrero-Waldner au journal *Standard*, qui l'interrogeait sur les remarques controversées de M. Haider.

Jörg Haider a menacé jeudi dernier de poursuivre l'Union européenne en justice si elle isolait l'Autriche, en violation des traités, pour protester contre l'arrivée de son parti au pouvoir.

Mme Ferrero-Waldner, qui a déjà demandé à l'Europe de ne pas écouter le gouverneur de Carinthie, répète qu'il ne fait pas partie du gouvernement qui a prêté serment le 4 février dernier, bien que son parti y compte une vice-chancière et cinq ministres.

La ministre des Affaires étrangères a déclaré au *Standard* qu'elle escomptait que l'Union européenne reviendrait sur ses sanctions contre l'Autriche, au vu de la politique du gouvernement de Vienne.

«L'Union européenne va se rendre compte qu'elle ne peut tout simplement pas écraser un petit pays uniquement parce que la démocratie y opère et que la chose la plus naturelle du monde s'y est produite, un changement de gouvernement. Je suis convaincue qu'il sera possible de normaliser nos relations avec l'UE. Mais il est difficile de prédire quand», a-t-elle ajouté.

E N B R E F

Moscou va continuer à aider l'Iran

(AFP) — Le vice-ministre russe de l'Energie atomique Boulat Nigmatouline a affirmé hier que la Russie «va continuer à aider l'Iran à construire des centrales nucléaires» malgré le projet de loi voté jeudi par le Sénat américain. «La construction de la centrale nucléaire de Bouchehr en Iran n'a aucun lien avec le projet de loi américain», a-t-il affirmé. Le Sénat américain a adopté jeudi un projet de loi visant à punir la Russie ou d'autres pays qui aideraient l'Iran à se procurer des armes de destruction massive. «La Russie n'est pas intéressée par la prolifération des armes atomiques en Iran», a souligné M. Nigmatouline, ajoutant que «l'Iran se trouve sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique». Moscou a violemment dénoncé hier l'attitude «pseudo impériale» des Etats-Unis après le vote du Sénat américain.

Irak : sanctions allégées?

(AFP) — Les Etats-Unis étudient discrètement la levée de certaines sanctions concernant l'importation par l'Irak de produits pouvant bénéficier à la santé et à la vie quotidienne des Irakiens, a indiqué hier le *Washington Post*. Washington, réagissant positivement à la pression internationale en vue de lever les sanctions contre Bagdad, aurait commencé à revoir son dispositif en ce qui concerne l'importation par l'Irak de pièces de rechange pour l'industrie pétrolière, de pesticides et de produits industriels. Les Etats-Unis, un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, avaient jusqu'à

présent bloqué toute tentative de lever les sanctions internationales imposées à l'Irak depuis son invasion du Koweït en août 1990.

Kohl doit partir

(AFP) — Près de trois Allemands sur quatre (73 %) souhaitent que l'chancelier Helmut Kohl, au cœur du scandale des caisses noires de son parti, l'Union chrétienne-démocrate (CDU), abandonne son mandat de député, selon un sondage de l'institut Forsa publié hier. Seuls 19 % des personnes interrogées sont d'un avis contraire, selon ce sondage effectué cette semaine auprès d'un millier d'Allemands pour le compte de la chaîne publique de télévision internationale allemande Deutsche Welle (DW-TV). Une nette majorité (58 %) des sympathisants de la CDU et de sa branche bavaroise, l'Union chrétienne-sociale (CSU), souhaite également que M. Kohl ne siège plus au Parlement. Cette opinion est partagée par 87 % des sympathisants du Parti social-démocrate (SPD), au pouvoir à Berlin.

Hillary et Rudolph à égalité

(AFP) — Hillary Clinton et le maire de New York, Rudolph Giuliani, sont quasiment à égalité dans les intentions de vote, à huit mois de l'élection au poste de sénateur de l'Etat de New York, selon un sondage publié hier par le *New York Times*. Dans cette enquête, la première dame des Etats-Unis remporte les suffrages de 44 % des personnes interrogées, contre 45 % au maire de New York, soit une égalité quasi parfaite, étant donné une marge d'erreur de 3 %. Ces chiffres sont quasiment identiques à ceux du précédent sondage *New York Times*-CBS, réalisé en octobre.

LE MONDE

Une aile dissidente de l'IRA se manifeste de nouveau

Un attentat avorté ravive les vieilles craintes

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ballykelly — Un attentat avorté contre une caserne de l'armée britannique a ravivé hier les craintes de campagne terroriste de la part de dissidents catholiques républicains, soucieux d'exploiter l'impasse du processus de paix en Irlande du Nord.

Un interlocuteur anonyme affirmant s'exprimer au nom de l'IRA de la continuité (CIRA), un groupuscule dissident de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) qui observe pour sa part depuis juillet 1997 un strict cessez-le-feu, a revendiqué l'action dans un appel au bureau de la BBC-Ulster, à Belfast.

Contrairement à l'usage établi de longue date pour authentifier pareilles revendications, l'homme n'a fourni aucun code. L'IRA de la continuité n'en fait pas moins figure de suspect n° 1: elle avait endossé la même procédure au début du mois pour revendiquer l'explosion d'un hôtel de la localité d'Irvinestown, qui n'avait fait que des dégâts matériels. Cette action était la première du genre dans la province depuis le carnage d'Omagh (29 morts) le 15 août 1998, revendiqué par un autre mouvement dissident de l'IRA, l'IRA véritable.

Selon la police et l'armée, les terroristes ont réussi à pénétrer dans la nuit de jeudi à hier sur le périmètre d'une ancienne base aérienne, à Ballykelly (nord de l'Ulster), accueillant aujourd'hui les Royal Welch Fusiliers et le Royal Irish Regiment. Ils ont déposé trois bombes de gaz bourrées d'explosifs à proximité immédiate d'un dortoir.

Ses occupants ont été réveillés à 3h par une explosion sourde, celle d'un détonateur dont le dysfonctionnement leur a probablement sauvé la vie, selon des porte-parole de l'armée et de la police. Seules quelques vitres ont volé en éclats. Selon une autre thèse avancée par l'armée, les poseurs de bombes ont été dérangés dans leur travail et ont pris leurs jambes à leur cou.

«L'explosion aurait pu être énor-

me», a déclaré un porte-parole du RUC à Belfast. Elle aurait «aisément pu entraîner des pertes en vies humaines», a renchéri un porte-parole au quartier général de l'armée à Lisbon, une autre ancienne cible de l'IRA. L'engin a été désamorcé par des artificiers.

L'importance de l'incident avait été, dans un premier temps, minimisée par les forces de l'ordre placées en état d'alerte depuis la suspension par Londres des institutions autonomes de la province, le 11 février.

Un gel décidé sous la pression du camp protestant unioniste, exaspéré comme le gouvernement britannique par le refus de l'IRA d'engager concrètement son désarmement, prévu au titre de l'accord de paix dans la province.

La mesure avait été accueillie avec colère dans le camp républicain, conduisant l'IRA à suspendre toute

discussion sur la remise de son important arsenal tant que l'exécutif nord-irlandais ne serait pas relancé.

La localité de Ballykelly avait déjà été le théâtre de l'un des actes les plus sanglants en 30 ans de troubles en Irlande du Nord quand une bombe de l'Armée nationale irlandaise (INLA, une autre dissidence de l'IRA) déposée dans une d'écotèque avait tué onze soldats et six civils en décembre 1982.

Pour Ken Maginnis, député du principal parti protestant modéré (UUP), cette «récente série d'incidents est clairement destinée à intimider le gouvernement» qui doit continuer à exiger le désarmement de l'IRA.

Mais au terme d'une semaine passée aux États-Unis par les principaux acteurs nord-irlandais, le leader du Sinn Féin, Gerry Adams, n'a guère varié sa position. «La priorité, à ce point critique du processus de paix, doit être de restaurer les institutions le plus vite possible», a-t-il martelé hier. Il a lancé à Belfast un appel à la mobilisation de la population nord-irlandaise pour qu'elle manifeste avec force son soutien à l'accord de paix et contraigne le gouvernement britannique à rétablir les insti-

Des images sont diffusées par la BBC et la télévision russe

Moscou enquête sur les présumées tortures

Un conseiller du Kremlin a accusé de falsification les chaînes de télévision qui ont présenté des images de cadavres de Tchétchènes

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — Le Parquet militaire russe a ouvert une enquête judiciaire sur les tortures présumées de Tchétchènes au lendemain de la diffusion d'images par la chaîne britannique BBC, a annoncé hier le ministre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov.

«Le Parquet militaire s'occupe de ce fait», a déclaré M. Ivanov lors d'une conférence de presse conjointe avec le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Alvaro Gil-Robles. Il a souligné que les observateurs internationaux ne participeraient pas à cette enquête.

«Il est prématuré de tirer des conclusions avant la fin de l'enquête car il faut savoir où, quand, par qui et dans quelles circonstances ces images ont été tournées», a ajouté M. Ivanov.

De son côté, M. Gil-Robles a déclaré qu'il était «terriblement frappé par ces images» et a dit espérer que les résultats de l'enquête seront publiés «le plus vite possible».

La BBC a diffusé jeudi ce qu'elle a qualifié de «premiers indices visuels dignes de foi» d'atrocités commises par des soldats russes en Tchétchénie.

M. Ivanov a également assuré qu'une représentation du rapporteur des droits de l'homme sera bientôt ouverte en Tchétchénie. Moscou a nommé, le 17 février, Vladimir Kalamanov au poste de représentant du président chargé de faire respecter les droits de l'homme en Tchétchénie.

Le conseiller du Kremlin pour la couverture de la guerre en Tchétchénie, Sergueï Iastrjembski, a accusé hier de falsification les chaînes de télévision qui ont présenté jeudi des images de cadavres de Tchétchènes comme des «indices» d'atro-



REUTERS

Une image du film tourné par le cameraman allemand Frank Hoefling le 22 février. Le cadavre d'un Tchétchène est tiré par un camion au sud-est de la capitale, Grozny.

cités russes.

Le conseiller Sergueï Iastrjembski a aussi soutenu que «toute cette histoire est fabriquée par les journalistes allemands et ce n'est pas un hasard qu'elle ait été diffusée le jour de l'arrivée à Moscou du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Alvaro Gil-Robles». «Le but [de l'opération] est de dénigrer la Russie et de la présenter sous un jour défavorable», a ajouté le conseiller. Iastrjembski.

Sur les images diffusées à Moscou par les chaînes russes, des cadavres sont enterrés dans des fosses communes, certains ont les pieds attachés, mais il est impossible de distinguer des marques de torture. D'autres images montrent

des soldats russes arrêtant des Tchétchènes dans un village.

«Ces images ont été tournées le 14 février par les journalistes du journal Izvestia, selon M. Iastrjembski. Les cadavres que vous voyez sur l'écran sont ceux de combattants tués et ramassés dans différentes régions, parfois loin de là où ils ont été enterrés. C'est pour cela que leurs jambes sont ligotées avec des barbelés, parce que les cordes se déchirent quand on les tire vers le fossé.»

Le journaliste d'Izvestia Oleg Blotskiï a affirmé hier avoir lui-même tourné les images qu'un journaliste allemand a ensuite achetées puis transmises à la télévision par satellite N24, permettant leur diffusion en Occident.

Turquie

Quatre maires kurdes démis de leurs fonctions

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ankara — Quatre maires du parti prokurde de la démocratie du peuple (HADEP), dont trois ont été inculpés et un autre condamné pour soutien à la rébellion kurde, ont été démis de leurs fonctions hier par le ministre turc de l'Intérieur, Saadetdin Tantan.

Les maires de Diyarbakir, de Siirt (sud-est) et de Bingöl (est) avaient été inculpés jeudi par une Cour de sûreté de l'Etat (DGM) de Diyarbakir de soutien au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), en dépit d'appels de pays et institutions européens en faveur de leur remise en liberté.

Le quatrième maire démis de ses fonctions, Huseyin Yilmaz d'Agri (est), figure parmi les 18 dirigeants du HADEP condamnés le même jour à trois ans et neuf mois de prison par une DGM d'Ankara pour les mêmes chefs d'accusation, qui interdisent à un élu d'exercer des fonctions publiques pendant au moins trois ans, précise l'agence.

Aux termes de la Constitution turque, le ministre de l'Intérieur peut démettre provisoirement de ses fonctions un élu local jusqu'à l'aboutissement de la procédure judiciaire à son encontre.

Le gouverneur de Diyarbakir, Mehmet Ali Serhadli, a indiqué lors d'une conférence de presse que le conseil municipal de la ville se réunirait le 29 février pour procéder à l'élection d'un maire intérimaire. Si l'ex-maire de Diyarbakir, Feridun Celik, est acquitté, il pourra retrouver son poste, a-t-il ajouté. La même procédure s'appliquera dans les trois autres villes dont les maires ont été démis de leur mandat, selon lui.

Une troika européenne s'était rendue jeudi au ministère turc des Affaires étrangères pour exprimer son «étonnement» après ces décisions et «demander des renseignements dans le contexte des ambitions européennes de la Turquie», qui a décroché le statut de candidat à l'UE en décembre. Ce statut la met en demeure d'améliorer son bilan des droits de l'homme.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

OFFRE D'EMPLOI

dans le domaine des

BIOTECHNOLOGIES

Recherchons Ph.D. ou M.Sc. en biologie moléculaire, biologie cellulaire ou biochimie (avec expérience en biologie moléculaire) pour une nouvelle entreprise située dans la région de San Francisco, spécialisée dans les études génomiques fonctionnelles. Les candidats doivent avoir de l'expertise dans le clonage d'ADNc, l'expression des gènes, la transfection de cellules de mammifères et leur propagation. Les candidats doivent être des individus motivés et avoir le désir d'apporter leur contribution au développement de nouvelles technologies dans le but d'identifier la fonction des gènes. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur demande, incluant un curriculum vitae et le nom de trois références, aux ressources humaines, P.O. Box 5008, Pleasanton, CA 94566, USA.

CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES FAMILIAUX DU QUÉBEC (COFAQ)

La COFAQ recherche les services d'un/une
DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

L'organisme:

La Confédération des organismes familiaux du Québec est un organisme sans but lucratif, regroupant les organismes familiaux québécois. Le mandat de la COFAQ est de promouvoir et de défendre les intérêts des familles québécoises.

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le(la) directeur(trice) général(e) planifie et coordonne les travaux de l'équipe du secrétariat.

De façon plus spécifique, le(la) directeur(trice) général(e):

- soutient les activités du Conseil d'administration par la préparation des documents pertinents et la réalisation des suivis;
- soutient les activités des comités;
- soutient les activités des organismes membres de la Confédération;
- est responsable de la rédaction des documents officiels de l'organisation (mémoires, communiqués de presse...);
- est responsable de la supervision des travaux de recherche et de la publication des bulletins de liaison de l'organisme;
- représente l'organisme auprès des instances publiques et privées;
- voit au financement de l'organisme (demande de subventions, recherche de fonds...)

Les exigences:

- Le ou la candidat(e) dispose d'une formation universitaire pertinente (sciences politiques, sciences sociales...) ou une expérience pertinente. Son expérience, ses compétences et ses aptitudes personnelles lui permettent de participer à l'administration de réunions, à articuler des mandats, à assurer le suivi et à se rendre responsable de leur réalisation;
- excellente maîtrise du français écrit et parlé: condition essentielle;
- bonne connaissance de l'anglais;
- expérience du fonctionnement des organismes communautaires et du travail auprès des familles;
- connaissance du dossier de la politique familiale: un atout majeur;
- soutien de famille: un atout;
- connaissances informatiques (traitement de texte).

Disponibilité immédiate.

Le traitement:

Le traitement est en fonction de l'expérience (entre 30 000 \$ et 34 000 \$).

Les candidatures écrites accompagnées d'un curriculum vitae détaillé seront acceptées jusqu'au 17 mars 2000. Veuillez adresser les documents à l'adresse suivante:

Confédération des organismes familiaux du Québec/Comité de sélection
5000, Iberville, bureau 211-A, Montréal (Québec) H2H 2S6

VILLE DE VAL-D'OR

Val-d'Or, ville minière, forestière et industrielle de
25,000 habitants, est à la recherche d'un

INSPECTEUR à la Sécurité publique

Le candidat doit travailler présentement pour un corps de police et détenir un grade de détective ou de sergent et posséder une expérience de 5 ans aux enquêtes criminelles et/ou 5 ans en gestion du personnel. Il doit détenir un baccalauréat en administration et/ou gestion, droit, criminologie ou être en voie d'en obtenir un.

La Ville possède un régime d'avantages sociaux des plus avantageux et le salaire sera établi en fonction des qualifications et l'expérience du candidat.

Si vous croyez posséder les aptitudes nécessaires afin de relever le défi, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le vendredi 24 mars 2000.

M. Guy Faucher, ing., directeur général
Ville de Val-d'Or, Case postale 400
Val-d'Or (QC) J9P 4P4

CLSC HOCHELAGA-MAISONNEUVE

DIRECTRICE GÉNÉRALE
OU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ÉTABLISSEMENT

Le CLSC Hochelaga-Maisonneuve sert, depuis 1972, la population du quartier du même nom situé dans l'Est de Montréal. En plus d'offrir l'ensemble des services de santé, sociaux et communautaires de première ligne visant à répondre aux multiples besoins des 45 000 résidents, le CLSC intervient en partenariat avec les établissements, les organismes et les nombreux groupes communautaires présents et actifs dans le quartier. Le budget actuel du CLSC est de 10 millions \$. Près de 230 employés, dont la pratique est centrée sur l'usager, oeuvrent au sein d'équipes multidisciplinaires.

LES DÉFIS DU POSTE

Sous l'autorité du conseil d'administration, la personne recrutée sera responsable de la réalisation de la mission de l'établissement. Elle sera notamment appelée à:

- préserver et améliorer la qualité des services à la population;
- proposer une vision stratégique de manière à positionner le CLSC par rapport à son milieu et au réseau;
- maintenir et développer l'orientation client du CLSC;
- assurer un leadership mobilisateur en partenariat avec les divers intervenants du CLSC, de la communauté et du réseau;
- réaliser le mandat de relocalisation du CLSC;
- conduire une démarche de réflexion visant à assurer l'adaptation des services du CLSC à son milieu dans un contexte en évolution;
- s'assurer de la pertinence du plan d'organisation pour répondre aux nouveaux défis, en considérant les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles;
- favoriser la participation et l'engagement du personnel dans la réalisation de la mission du CLSC.

LES EXIGENCES:

- diplôme de deuxième cycle en administration, sciences de la santé ou sciences sociales ou diplôme de premier cycle avec expérience pertinente liée à la fonction;
- expérience diversifiée d'au moins dix (10) ans en gestion, dont cinq (5) ans dans un poste de gestion supérieure;
- très bonne connaissance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment des services de première ligne;
- bonne sensibilité à la dynamique du milieu communautaire.

LA PERSONNE RETENUE DEVRA DÉMONSTRER:

- des capacités d'être à l'écoute, de susciter des échanges significatifs et de faire circuler l'information;
- des capacités de s'adapter, d'initier et d'accompagner le changement;
- des capacités de résoudre des problèmes complexes, de réagir adéquatement à l'imprévu et d'innover dans la recherche de solutions;
- des habiletés de négociation dans une approche gagnant-gagnant;
- un souci d'efficacité;
- une capacité de gestion centrée sur les résultats;
- une capacité de prendre des décisions;
- un sens politique aigu.

Si ce poste de classe 21 vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, par la poste seulement, au plus tard le 20 mars 2000 à l'adresse suivante:

Président du comité de sélection - poste de direction générale
CLSC Hochelaga-Maisonneuve
Case Postale 306
Succursale M
Montréal, Québec
H1V 3M3

Note: Le CLSC Hochelaga-Maisonneuve respecte l'équité en matière d'emploi.
Site web: <http://clsc-chaid.qc.ca/hm/>

Maison d'édition à Montréal

recherche un éditeur ou éditrice en littérature jeunesse.

La personne choisie collaborera au développement du secteur. Pour atteindre ses objectifs de publication, elle devra:

Avoir une expérience pertinente en édition jeunesse et aimer relever de nouveaux défis;

Établir des réseaux de contacts lui permettant de recruter des auteurs et des collaborateurs pour travailler à ses projets, en assurer le suivi avec des échéanciers serrés;

Aimer travailler en équipe, et avoir une bonne connaissance de la littérature et du français.

Le poste est ouvert dès le 1^{er} mars 2000

S.v.p. faire parvenir curriculum vitae:

Le Devoir
Dossier 1591
2050, rue de Bleury, 9^e étage
Montréal, Québec
H3A 3M9

*Seules les personnes reçues en entrevue seront avisées.

LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE
FAIT APPEL DE CANDIDATURE POUR

1. Un poste régulier en **Anthropologie** pour l'enseignement d'une variété de cours théoriques et ethnologiques de 1^{er} cycle en anthropologie.

Qualifications requises: un Ph.D. dans la discipline. Les études doctorales non terminées seront considérées. Préférence sera accordée aux candidatures démontrant une orientation, une capacité et un intérêt de recherche aux peuples autochtones.

2. Un poste de professeur de remplacement en **Encadrement linguistique** pour l'enseignement du cours 144.093 (cours de langue de mise à niveau destiné aux étudiantes et étudiants de première année du 1^{er} cycle); l'élaboration de matériel pédagogique, le suivi de la clientèle du Service de perfectionnement linguistique.

Qualifications requises: une excellente connaissance du français parlé et écrit, une formation universitaire en langue et en pédagogie (enseignement du français parlé et écrit, connaissance des mécanismes de perfectionnement de la langue); une bonne connaissance du milieu minoritaire.

RÉMUNÉRATION: Classification et salaire selon la convention collective.

ENTRÉE EN FONCTION: Le 1^{er} août 2000

Les candidats ou candidates intéressés sont priés de soumettre leur curriculum vitae ainsi qu'un dossier complet et de demander à trois répondants d'envoyer des lettres de recommandation à: Monsieur André Fréchette, Doyen - Faculté des arts, d'administration des affaires et des sciences Collège universitaire de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Saint-Boniface MB R2H 0H7.

Date limite pour la réception de l'ensemble des documents: le 31 mars 2000 ou la date où le poste sera pourvu. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et aux résidents(e)s permanent(e)s. Le Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) respecte le principe de l'équité en matière d'emploi.

Collège universitaire de Saint-Boniface

200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone: (204) 233-0210
Télécopieur: (204) 233-0217
afrech@ustboniface.mb.ca
www.ustboniface.mb.ca

É D I T O R I A L

Sauver la face

Habile et rompu à ce genre de manœuvres, le premier ministre Lucien Bouchard a su extirper le Sommet de la jeunesse du désordre dans lequel il s'était initialement enlisé. En ce sens, et en ce sens seulement, il peut prétendre avoir remporté son pari. Mais ce sommet, dont on retiendra le caractère factice et forcé, sera resté sans âme et sans ferveur. La grande mobilisation en faveur des jeunes qui devait découler de l'événement n'a pas encore pris forme.



Paule
des Rivières
♦ ♦ ♦

Le principal intérêt de ce sommet a été d'attirer l'attention sur l'éducation, secteur qui a bien du mal à se faire entendre devant la clameur montante du système de santé, notre obsession nationale. Or, pour une fois, gens d'affaires, syndicalistes, étudiants et représentants de groupes communautaires se sont entendus sur la nécessité de revaloriser l'éducation. En annonçant une injection de un milliard sur trois ans, le premier ministre a remis un certain sourire sur les lèvres des participants au sommet et il faut saluer la solidarité et la ténacité dont les jeunes ont fait preuve pour arracher cet engagement public au gouvernement. Mais cette promesse, outre qu'elle reste vague, n'est tout de même pas la mer à boire. En fait, le ministre de l'Éducation, François Legault, avait déjà indiqué qu'il irait vraisemblablement chercher entre 200 et 300 millions pour le seul secteur universitaire qui, soit dit en passant, en réclame 650. Il reste qu'en bout de piste, et même si la décision de réinvestir en éducation n'a sûrement pas été prise sur le coin d'une table dans la nuit de jeudi, M. Legault sort renforcé de l'exercice. Son message a enfin été entendu.

Cela étant dit, fallait-il un sommet pour annoncer un réinvestissement en éducation? Fallait-il un sommet pour annoncer un fonds de soutien aux jeunes? Non. En fait, le gouvernement aurait mieux fait de s'abstenir, n'ayant pas su insuffler à l'événement la flamme mobilisatrice qui seule peut lui donner son sens. Idéalement, ne devrait-il pas jaillir une ou deux idées d'une telle réunion? Les seules idées que l'on a entendues avaient la couleur de l'argent. Or il faudra plus que de l'argent pour mobiliser.

Bien sûr, il aura été question de plans de réussite et d'agents de milieu dont la tâche serait de faire le lien entre l'école et la communauté. Mais les agents de milieu ne sont pas une invention récente. Avant les compressions, certaines écoles avaient déjà leur «agent de liaison» qui remplissait un rôle similaire.

Comme ce fut le cas lors de sommets précédents, chaque groupe s'est amené avec ses propres intérêts en tête. Le gouvernement hôte devient alors l'arbitre entre ces intérêts divergents, qu'il a fini par concilier, cette semaine, en allongeant quelques millions ici et là. D'ailleurs, on a eu l'impression que le premier ministre était prêt à ouvrir son portefeuille sans trop penser au lendemain, du moment que le sacro-saint consensus serait atteint.

Maintenant que des décisions ont été annoncées, il sera important d'en assurer le suivi. Par exemple, ce n'est pas la première fois que les décideurs de la société québécoise s'entendent pour multiplier le nombre de stages en entreprise. Or ces engagements n'ont jamais donné de fruits parce que le monde scolaire et le milieu de l'entreprise ne sont pas sur la même longueur d'onde. Un grand nombre d'entreprises considèrent les stages comme un ennui additionnel dont ils n'ont pas besoin. Et le milieu scolaire est trop souvent incapable de dire exactement ce que ses jeunes recherchent dans tel ou tel milieu de travail. Sans parler du fait qu'il appartient au ministère de l'Éducation de prévoir l'argent nécessaire pour rémunérer les éducateurs chargés d'encadrer les étudiants en stage.

Les Québécois sont-ils aujourd'hui plus sensibilisés aux réalités des jeunes qu'ils ne l'étaient il y a deux semaines? Ou trois mois? On en doute. Et les jeunes ont-ils retrouvé en ce gouvernement un peu de la confiance qu'ils avaient perdue? Peut-être. Quant au gouvernement, il voudrait remettre la formule des sommets pour un bon moment parce que, comme l'a déjà indiqué le premier ministre, l'exercice peut s'avérer extrêmement périlleux et, ensuite, parce que cette obligation du consensus pèse trop lourd. Le gouvernement est élu pour gouverner. Qu'il prenne ses responsabilités, là où il se doit.

pdesrivieres@ledevoir.com

Crimes
contre l'humanité

Seule organisation non gouvernementale (ONG) présente en Tchétchénie depuis les débuts du conflit, Médecins du monde vient de communiquer un rapport qui démontre que les troupes russes ont commis et commettent des crimes contre l'humanité. Il n'en fallait pas moins pour que certains gouvernements occidentaux se réveillent enfin et mettent en sourdine leur discours plein de complaisance à l'égard de Vladimir Poutine.

En son temps, Staline avait cyniquement fait remarquer que lorsqu'on tue une personne, on en fait un martyr, un héros en lequel tout un chacun peut se reconnaître. Ce faisant, celui qui avait ordonné sa condamnation ne récolte que des ennuis qui prennent parfois la forme de la révolte. Par contre, estimait ce père fouettard de la politique, lorsqu'on tue 10 000 ou 12 000 personnes, on fait des statistiques. Leçon de cette histoire: évitons les chiffres et personnalisons.

Écoutons le témoignage d'Elena Gontcharouk, 39 ans, dans la *Novaïa Gazeta*: «Nous étions six, cachés dans la cave du garage [...]. À peine y étions-nous redescendus qu'ils commençaient à y jeter des grenades. Khava, qui était la dernière à descendre, a été blessée [...]. Sans attendre l'arrivée des autres, ils les ont tués à bout portant. Terrifiés, nous nous sommes tapés dans un coin de la cave. Puis nous avons entendu un soldat dire à un autre: «Pourquoi tu as tiré?» L'autre a répondu: «Achève les autres; à présent, nous n'avons plus besoin de témoins.» [...] Une nouvelle grenade a été lancée et j'ai perdu connaissance. Quand j'ai ouvert les yeux, Kossoum était mort, la tête fracassée. Des morceaux de cerveau étaient répandus sur les murs...»

Depuis que les troupes russes ont pénétré Grozny, chaque jour la litanie des horreurs reprend inexorablement ses droits. On pille le vieux. On tue l'enfant. On viole la femme. On écrase tout ce qui est civil. Le soldat russe va même jusqu'à jouer froidement à «la bourse ou la vie». Le «tu me donnes de l'argent et tu as la vie sauve» est une affaire courante.

Du côté des soldats tchétchènes, on monnaie les droits de passage. À ceux et celles qui veulent aller ici ou retourner là pour récupérer le corps d'un membre de la famille, on exige ce sale fric qui sert après coup à l'achat d'armes qui à leur tour vont...

Entre les témoignages de Médecins du monde, Human Rights Watch et ceux d'une poignée de journalistes, on sait qu'il y a eu crimes contre l'humanité. Comme c'est souvent le cas, il aura fallu attendre des mois avant que les puissances occidentales, si promptes à dénoncer, avec raison il va sans dire, l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite en Autriche, ne changent quelque peu leur ton plein de mansuétude à l'endroit de Poutine et des siens.

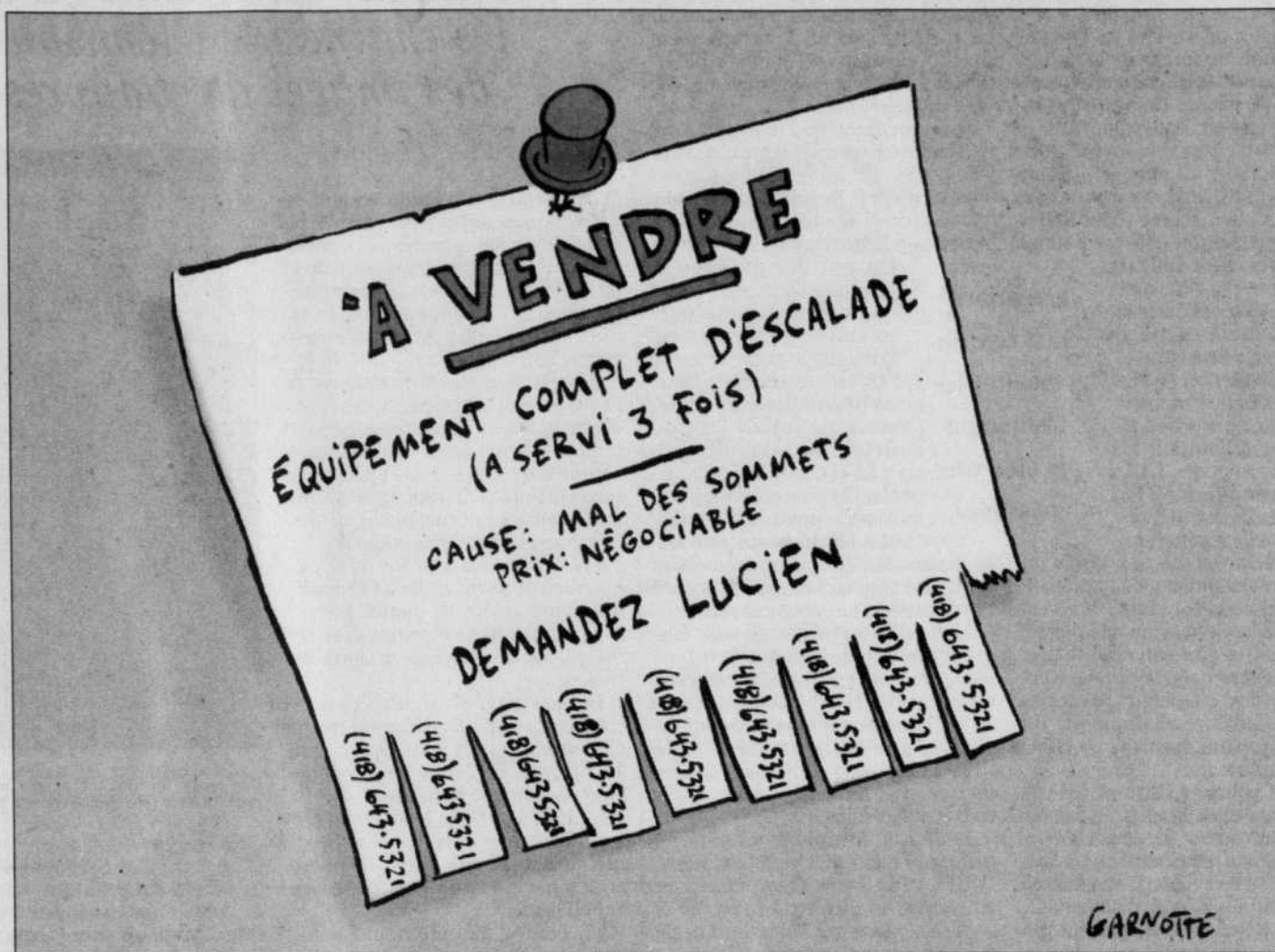
Mais le pire est peut-être bien l'attitude de l'ONU. Après avoir «raté» le génocide commis au Timor oriental, voilà que cette organisation répète la même erreur. Elle reste sur son quant-à-soi. Ou, alors, c'est qu'elle fait dans les statistiques.

struffaut@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Appui au Club Compassion

À propos de la descente policière au local du Club Compassion, qui se donne pour mission de procurer du cannabis à des malades chroniques afin de soulager leurs souffrances, je constate une fois de plus que si le ridicule pouvait tuer, ce serait l'hécatombe parmi les forces de répression.

Puisque, collectivement, nous sommes trop confus pour légiférer sur cette question et décriminaliser, voire légaliser l'usage personnel et la possession de cannabis — en attendant d'y venir forcément un jour ou l'autre —, j'estime que, pour le moins, le principe de tolérance s'impose.

Jacques Languirand
Montréal, 23 février 2000

Où est M. Chrétien?

M. Chrétien comprend-il encore son rôle? Sait-il que l'argent du gouvernement n'a rien de commun avec son budget familial? Saisit-il la rigueur qu'exige la gestion des fonds publics? Appliquet-il le principe de l'imputabilité? Il nous permet franchement d'en douter quand on l'entend déclarer que ce qui se passe au ministère des Ressources humaines «n'est aucunement un scandale, que ça vous est sûrement arrivé de dépenser quelques dollars en trop à la fin du mois et alors de vous assoir avec votre femme à la table de cuisine pour en discuter».

Difficile de rester calme et muet après pareille déclaration. J'aimerais souligner une toute petite nuance à notre cher premier ministre: si je dépense plus que j'ai gagné dans un mois, les conséquences m'incombent; mon errance n'affectera ni le budget de mon voisin ni le vôtre, M. Chrétien, à

ce que je sache. Par contre, votre errance, votre manque de rigueur et de compréhension de l'imputabilité touchent tous les Canadiens parce que l'argent que vous gérez, est-il besoin de vous le rappeler, est le leur.

Tout cela traduit une non-considération pour les citoyens qui sont lourdement imposés et qui n'en finissent plus d'espérer une réduction de ces charges, car soyez assurés que si je paie moins d'impôt, je saurai sans aucun doute gérer cet argent intelligemment.

Dans le même souffle, M. Chrétien a ajouté que les bénéficiaires de ces subventions ne s'étaient pourtant pas plaint du peu de suivi apporté. Depuis quand les gens vont se plaindre d'avoir moins de formulaires à remplir, de bilans à produire et de comptes à rendre?

Vos propos nous invitent à croire que vous nous prenez pour des imbéciles auxquels on peut raconter n'importe quoi.

Si 77 % de la jeunesse ne croit pas aux politiciens, dites-vous bien que la génération précédente à laquelle j'appartiens a aussi envie de décrocher à entendre tant de sottises.

Diane Turcotte
Terrebonne, 23 février 2000

Vive la hausse
des prix de l'essence

Le prix de l'essence augmente, tant mieux! Il y a trop longtemps que ce précieux carburant se vend chez nous à un prix dérisoire. Quel que soit l'optimisme des économistes et des géologues, il demeure toujours que le pétrole est présent en quantité finie sur Terre et qu'en plus d'être un

combustible, il sert de matière première à une foule de produits devenus indispensables, des plastiques aux préparations pharmaceutiques.

Le Canada, pays parmi les plus polluants de la planète par habitant, nage à contre-courant des objectifs qu'il a convenu d'atteindre, à Kyoto. La consommation d'essence est devenue un des derniers critères dans le choix d'un véhicule; il se vend aujourd'hui autant de «camions» (minifourgonnettes, camionnettes, utilitaires sport) que de voitures au Canada. Tout ça pour rouler en ville 90 % du temps.

La hausse du prix ramènera beaucoup de consommateurs à la raison et rendra moins séduisantes les cylindrées de cinq litres et les consommations de 20 litres aux 100 kilomètres.

On doit certes compatir avec le sort actuel des camionneurs et y apporter des remèdes. Mais à long terme, il est logique que le train regagne le marché qui est le sien et que le camionnage régresse pour occuper la place qui lui revient, sur les courts et moyens parcours. On a trop facilement oublié qu'une tonne de marchandises transportée par rail nécessite dix fois moins de carburant que transportée par route. Dans un contexte plus général, la hausse des coûts de transport valorisera les biens produits localement. Il est tout de même aberrant que des tomates de serre de l'Alberta ou de la Californie, transportées par camion, concurrencent les tomates locales sur le marché québécois!

Pour finir, le comportement des gouvernements révélera très vite quel camp ils choisissent: celui du développement durable ou celui de la démagogie.

Philippe Blain
Aylmer, 23 février 2000

REVUE DE PRESSE

Espionnage, conspirations et jalousies

ANTOINE ROBITAILLE

Echelon, vous connaissez? C'est un système secret «anglo-saxon» d'espionnage commercial à l'échelle internationale. Mis sur pied en pleine guerre froide, il profiterait maintenant aux entreprises des pays qui y participent: les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Echelon permettrait d'intercepter les communications téléphoniques et électroniques des entreprises concurrentes, notamment européennes. Le *Guardian* en a révélé l'existence, documents top secret américains à l'appui. Une commission du Parlement européen s'est même penchée sur le sujet. Grinçant, *Le Monde* concluait son éditorial de mardi en écrivant: «De Washington et Londres, d'où sont administrés les cours magistraux en libéralisme et loyale concurrence, on aimerait, à tout le moins, des éclaircissements.»

Le *National Post*, qui ne perd jamais une occasion d'épingler l'Union européenne (UE), se penchait sur Echelon hier en éditorial. Il qualifiait de paranoïaque la réplique des Européens, insistant sur le fait que «les accusés ont nié les faits et que des rumeurs croissantes de la part de spécialistes de l'espionnage international» montrent que tout cela est faux. Le *Post* en a principalement contre la France, «qui est de plus en plus jalouse de la prospérité économique des pays anglo-saxons — lesquels sont justement impliqués dans le programme Echelon». Le *Post* cite des élus français, dont le ministre de l'Intérieur. Ce dernier aurait dénoncé la Grande-Bretagne pour profiter «ainsi d'une information privilégiée» tout en étant membre à part entière de l'Europe. Le *Post* estime que, pour la France, attaquer ainsi «la perfidie des Anglo-Saxons» est une façon commode d'excuser ses faiblesses économiques, celles-ci étant simplement «le résultat normal de réglementations abusives et de taux d'imposition excessifs». Dans toute cette tourmente, le *Post* prétend que l'on oublie trop facilement l'exis-

tence du comité K4 de l'UE travaillant actuellement à mettre sur pied son propre euro-Echelon afin d'espionner les télécommunications internationales». Conclusion du *Post*: «Echelon n'est pas à la source de la stagnation économique de l'Europe — et ce n'est sûrement pas une imitation européenne de ce système qui règlera le problème.»

La presse



du Canada

Charge anticannadienne signée Andrew Coyne dans le *Post* d'hier. Aïe! C'est que le bouilliant chroniqueur admire le prétendant au trône républicain John McCain, dont «l'entrée surprenante» dans les primaires américaines «nous en apprend beaucoup sur la culture des États-Unis». Et «sur la nôtre aussi, malheureusement», ajoute-t-il.

Parlant de McCain, Coyne rappelle que pendant la guerre du Vietnam, «il a enduré la torture plutôt que de livrer ses compagnons d'armes». De même, en réponse aux «attaques vicieuses» de son opposant George W. Bush, il reste «digne, direct et poli». Quant aux idées de McCain, Coyne ne tarit pas d'éloges. Le sénateur de l'Arizona «préfère rembourser la dette plutôt que de hausser les dépenses ou baisser les impôts». Il dénonce le «refus de Clinton de risquer des vies américaines au Kosovo».

«McCain affirme que, comme président, il tentera d'inciter les jeunes à «servir une cause qui dépasse leur intérêt personnel»». Coyne rappelle que le sénateur a lutté contre «l'importance excessive de l'argent dans la politique américaine».

Honneur, intégrité, sens du devoir. «Renaissance morale» des États-Unis après les «années Clinton»? s'interroge Coyne. Oui et non. Oui parce que ce discours rompt avec la «mollesse clintonienne». Non puisque l'approche de McCain s'enracine dans une histoire nationale riche. «Les États-Unis ne sont pas seulement un pays mais un principe». Dans un tel contexte, le pays n'est pas entièrement là pour ses citoyens — il exige aussi quelque chose d'eux. Voilà ce qui manque à la culture politique canadienne, pré-

tend Coyne. «Tentez d'imaginer un politicien canadien invoquant quelque principe que ce soit au delà de la jalousie sans bornes de chaque région à l'endroit des autres. Le sens du devoir? Le sacrifice de soi? Des exigences nationales élevées? Tout cela ne recueillerait que bâillements.»

Coyne déplore que «le compromis» soit maintenant «notre seule vertu», que «le pragmatisme soit notre principe préféré». «La phrase la plus célèbre de notre Constitution est la clause nonobstant», raille-t-il avant de conclure: «Vraiment, on ne pourrait jamais dire que nous avons fait deux guerres mondiales. On s'imaginerait mal reprendre des batailles comparables.»

Hier, dans le *Globe and Mail*, Hugh Windsor décrivait les comparaisons de deux «Claude» — Castonguay et Ryan — devant le comité législatif fédéral chargé d'étudier la loi «sur la clarté». Dans ce duo d'«elder statesmen» québécois, le premier appuie fermement la loi fédérale; le second dit qu'elle «met l'Assemblée nationale en tutelle». «Outre une brève mention dans *Le Devoir*, le témoignage de M. Castonguay n'a pas retenu l'attention des médias québécois», déplore Windsor. «L'opposition» de M. Ryan «a toutefois fait les manchettes dans *La Presse*, *Le Soleil* et *Le Devoir*. [...] M. Dion croit qu'il y a là conspiration.»

Violence au hockey, enfin. Émile Thérien, du Canadian Safety Council, écrivait dans le *Globe* d'hier «qu'il ne faut pas blâmer McSorley», le joueur des Bruins poursuivi pour avoir tenté de décapiter Donald Brashear, des Canucks. Déplorant que les équipements des joueurs de hockey de la ligue ne soient souvent «pas conformes aux normes», Thérien affirme que la victime de l'assaut aurait dû mieux attacher son casque. «Joueurs, vous êtes des modèles importants», écrit-il. Vous inspirez la jeunesse. S'il vous plaît, ne tentez pas d'avoir l'air cool et donnez l'exemple.»

IDÉES

L'analyse insuffisante de Jean-François Lisée

Des difficultés du mouvement souverainiste

La souveraineté du Québec ne recueille plus son lot de sympathie et ne s'inscrit plus dans la mouvance des mouvements progressistes

JULES-PASCAL VENNE
Politologue

Après avoir présenté ce qu'il décrit comme des arguments imparables pour la souveraineté, Jean-François Lisée constate un paradoxe, «une profonde déconnexion entre un projet plus légitime, plus raisonné, plus ouvert, plus réaliste et plus nécessaire que jamais» et une majorité de la population québécoise qui n'envisage plus la souveraineté (p. 252).

C'est parce que Lisée ne fait aucun effort pour expliquer cette désaffection face à la souveraineté, sauf par le fait que le peuple québécois «se laisse porter par la lassitude après un quart de siècle de tentatives vaines» (p. 378) que son analyse est nettement insuffisante.

Depuis le référendum de 1995 sur la souveraineté, tous les sondages font état d'un recul important de l'option souverainiste et d'une démobilisation de ses partisans. Si les sondages demeurent toujours en partie liés à la conjoncture et aux aléas des personnalités et des événements, il y a certainement des explications plus profondes à ce phénomène. Des explications intrinsèquement liées à la nature même du projet politique qu'est la souveraineté et qui expliquent la fragilité endémique des appuis. Fragilités électorales, certes, mais aussi, de façon plus insidieuse, une sorte de désillusion, de désenchantement qui est loin d'être seulement lié au seul contexte politique. Croire qu'une meilleure gestion de la santé et d'autres programmes suffirait à donner au mouvement souverainiste un élan victorieux, c'est s'illusionner et refuser de considérer le nouveau contexte politique canadien et mondial dans lequel s'inscrit le mouvement nationaliste québécois.

Des contradictions inhérentes au nationalisme indépendantiste

Jusqu'à ce jour, les mouvements indépendantistes qui ont réussi ont tous proposé l'espérance d'un monde meilleur, tout en profitant de conjonctures propices favorisant l'affaiblissement ou l'éclatement de l'unité politique auxquelles ils étaient intégrés.

Ici, il faut bien distinguer deux formes de nationalisme. Un nationalisme institutionnel qui cadre avec la présence d'un État et qui vise à renforcer la cohésion de l'unité politique et à aplanir les intérêts divergents comme au Canada, et un nationalisme indépendantiste, au sens propre du mot, qui vise par la séparation à créer une nouvelle entité politique.

Si le nationalisme institutionnel se nourrit de lui-même et ne propose rien d'autre que le maintien d'une situation existante ou encore fait appel à un renforcement de la cohésion contre un ennemi extérieur, il en va tout autrement du nationalisme indépendantiste. Son degré de mobilisation, et à terme sa réussite, sera proportionnel à sa capacité de proposer pour le futur des améliorations tangibles à une situation présente considérée comme insoutenable ou comme non bénéfique. Il y a entre ces deux éléments, le présent et le futur, une relation complémentaire.

Comme Janus, le nationalisme indépendantiste a deux visages; l'un tourné vers un présent intolérable et l'autre vers un avenir radieux et forcément imaginaire. Et entre ces deux pôles, il y a un rapport dynamique. Plus la situation présente est perçue comme inacceptable, plus il sera facile de faire la démonstration d'améliorations tangibles, en ce que tout changement ne saurait être pire que la situation présente. Moins la situation présente est perçue comme intolérable, plus il sera difficile de convaincre les gens du bien-fondé d'un changement radical. C'est ce qui explique la forte réticence des Québécois, et leur ambivalence, à faire le geste ultime de la séparation.

En effet, les «conditions gagnantes» recherchées par M. Bouchard correspondent à une situation économique stable et prospère, qui diminuera les risques immédiats d'une rupture. Cette stratégie est responsable, en ce sens qu'elle accorde la priorité à la sécurité et au bien-être de la population québécoise. Mais ces «conditions gagnantes» ne sont pas favorables à

l'option indépendantiste car, au contraire, elles renforcent l'idée que le statu quo est fort acceptable.

C'est ce qui explique aussi l'inextricable dilemme et les contradictions apparentes et inévitables du discours souverainiste québécois qui à la fois propose un changement majeur et, sur la même lancée, tente d'en minimiser les conséquences.

Une nouvelle donne canadienne et québécoise

Dans les années 70, la souveraineté fut porteuse d'espoirs et de changements profonds, ce qui expliquait sa forte capacité de mobilisation. Pour les peuples minoritaires, le nationalisme peut prendre deux formes: il peut être le fruit d'une réaction d'insécurité qui engendre un nationalisme réactionnaire et de crispation, ou encore la volonté de passer d'un statut d'infériorité à un statut de peuple majoritaire sur les plans économique, culturel et politique, ce qui engendre un nationalisme libérateur.

C'est à ce dernier type que se rattache, au départ, le projet souverainiste québécois. Ses objectifs et finalités se résument ainsi: l'imposition de la prédominance culturelle d'une société française; la fin de l'infériorité économique séculaire par l'appropriation des principaux leviers financiers et la présence d'une forte proportion d'intérêts francophones dans les grandes entreprises; l'établissement d'une société plus égalitaire. L'ironie est que, 30 ans plus tard, les deux premiers objectifs ont été atteints, malgré et dans le cadre du fédéralisme. Double ironie? Une bonne partie de ces réalisations furent lancées, sinon consolidées, par les souverainistes et le mouvement nationaliste québécois qui a transcendé les partis politiques québécois. Ce qui a permis une continuité dans la poursuite de ces objectifs, sans laquelle aucun changement structurel majeur ne peut, à terme, se réaliser. D'une certaine façon, le mouvement nationaliste et souverainiste québécois s'est affaibli en raison de ses propres réalisations. Et c'est là où le bât blesse: désormais, et compte tenu de cette nouvelle conjoncture, le nationalisme n'est plus perçu et ne s'apparente plus pour une bonne partie de l'opinion publique québécoise et internationale à un nationalisme libérateur et d'affirmation mais plutôt à un nationalisme de crispation.

Durant cette même période, depuis les années 70, les fédéralistes québécois ne sont pas restés les bras croisés. Ils ont, en partie, réalisé des réformes majeures. Bien que les souverainistes québécois aient eu tendance à les minimiser à cause de leur conception idéologique de l'histoire, et comme en témoigne le livre de Lisée, il n'en demeure pas moins que ces réalisations ont créé une nouvelle donne et changé largement la conjoncture.

Depuis 30 ans, les fédéralistes se sont attaqués à lever les hypothèques les plus symboliques et les plus voyantes qui, pendant des générations de Canadiens français, entretenaient le sentiment d'infériorité et la rancœur d'être injustement traité par le Canada anglais.

L'adoption de la loi sur le bilinguisme dans la fonction publique en 1971, l'adoption des deux langues officielles au Canada en 1982 et le droit des minorités francophones ou anglophones d'exiger pour leurs enfants, à même les fonds publics, d'être éduqués dans leurs langues sont autant de réalisations qui ont atténué des préjugés. Les jugements récents de la Cour suprême en ce qui

concerne le droit d'avoir un procès en français même en Colombie-Britannique et celui du droit d'avoir des écoles francophones à l'Île-du-Prince-Édouard renforcent cette perception.

Pour les partisans de la souveraineté du Québec, ces réalisations sont considérées comme secondaires et masquent la minorisation réelle des francophones au Canada. Il en va autrement sur le plan du discours politique et de ses conséquences, en ce que ces réalisations éliminent largement du paysage politique l'idée ou la conception d'une minorité francophone opprimée, base sur laquelle se fonde tout l'argumentaire du nationalisme libérateur et progressiste. Donc, peu surprenant, comme le signale Lisée en citant un sondage CROP réalisé à l'été 1999, que «17 des 43 % disposés à voter oui à la souveraineté avouaient qu'ils préféreraient que Québec devienne un pays mais que ce n'était pas très important et qu'ils n'avaient pas vraiment de préférence que le Québec continue ou non de faire partie du Canada».

Dès lors, faut-il se surprendre qu'au niveau de la communauté internationale, la souveraineté du Québec n'obtient plus les appuis et les sympathies d'autrefois?

Une nouvelle donne mondiale

Si le contexte québécois et canadien a changé depuis 30 ans, il en va de même du contexte international. Constata-t-on, au départ, deux éléments fondamentaux: très peu de pays depuis deux siècles ont réussi à acquérir leur indépendance sans une vague d'appuis internationale; depuis 1945, aucune indépendance ne s'est produite dans un pays qui a connu une longue tradition de démocratie libérale.

Sur le plan international, la cause de l'indépendance du Québec subit des replis et fait face à des sourires ou à des refus polis. Les quelques appuis frileux s'amenuisent comme une peau de chagrin, dont la dernière illustration est celle de l'ancien président gaulliste de l'Assemblée nationale française et «l'ami de toujours du Québec», M. Séguin.

La souveraineté du Québec ne recueille plus son lot de sympathie et ne s'inscrit plus dans la mouvance des mouvements progressistes ou, du moins, n'est plus perçue comme tel. Historiquement, très peu de pays ont acquis leur indépendance sans une forte mobilisation d'une partie de l'opinion mondiale. Le dernier exemple est le Timor oriental. Les quelques exceptions qui n'ont pas compté sur des appuis internationaux, comme la Norvège en 1905 et plus récemment la Slovaquie et les républiques de l'ex-URSS, ont procédé à des sécessions à la suite des volontés et des accords mutuels.

De plus, on constate que les mouvements nationalistes indépendantistes des XIX^e et XX^e siècles ont su s'inscrire dans la mouvance des grandes espérances idéologiques de leur époque. Ainsi, la vague nationaliste qui a déferlé sur l'Europe et l'Amérique latine au cours du XIX^e siècle s'inscrivait dans la mouvance, à prétention universelle, du libéralisme politique qui mettait de l'avant la fin d'anciens régimes basés sur les privilèges de l'aristocratie et proposait un gouvernement représentatif, l'égalité politique des citoyens et la séparation entre l'Église et l'État.

Au XX^e siècle, le mouvement de décolonisation a permis à plus de 70 peuples d'accéder à l'indépendance; ce mouvement s'inscrivait lui aussi — on l'oublie trop souvent — en continuité avec celui du XIX^e siècle, à savoir la remise en cause de la domination de peuples prétendument «civilisateurs» sur des peuples primitifs à qui l'on refusait tous droits politiques. Le droit à l'autodétermination pour tous les peuples mettait simplement de l'avant le principe de l'égalité politique. Les empires coloniaux européens du XX^e siècle avaient atteint le niveau d'une impossible justification et devaient mettre fin à une domination politique désormais injustifiable même auprès de leur propre opinion politique. L'appui à la décolonisation par les deux superpuissances de l'époque, les États-Unis et l'URSS, devait faire le reste.

Plus près de nous, l'accession récente des pays communistes de l'Europe fut le fait d'une conjugaison de facteurs dont les principaux éléments proviennent du contexte ou de l'environnement mondial: l'affaiblissement de l'autorité des États communistes, le déclin de l'idéologie communiste et l'attrait politique et économique d'un Occident libéral et prospère.

Plus encore, nous avons tendance à oublier que ce n'est pas seulement le marxisme qui a connu et subi un affaiblissement, à la suite de la montée du libéralisme, mais tous les mouvements ou projets qui donnent la priorité à la collectivité sont délaissés à la faveur de projets basés sur la primauté de l'individu.

En conclusion, la souveraineté, comme projet politique collectif québécois, a peu à voir avec le quotidien de l'individu. Car le projet souverainiste soulève une série de questions qui relèvent de notre présence collective dans le monde, de notre représentation de l'univers, de la définition du «nous» collectif, du difficile équilibre entre notre cheminement en tant qu'individu et nos rapports avec la collectivité et la communauté. Sujet fondamental, certes, qui préoccupe une minorité d'intellectuels mais qui se situe à des années lumière des préoccupations de la très grande majorité des citoyens qui adhèrent instinctivement aux idées fondamentales du libéralisme, à savoir le droit de toute personne à rechercher son bonheur à sa guise et, corollairement, l'obligation pour l'État de créer les conditions nécessaires à l'épanouissement de l'individu. Autrement dit, pour la très grande majorité de nos concitoyennes et concitoyens, leur vie s'axe autour de leur épanouissement personnel et non pas celui de leur collectivité.

Jean Larose

Le monde est fou

«Un spectre hante l'Europe, le spectre du communisme», claironnaient Marx et Engels au début du *Manifeste* de 1847.

Le fantôme fit si bien, malgré les répressions féroces, que les riches, partout où la menace communiste s'avéra suffisamment grave, durent pactiser avec la classe ouvrière, laissant même une partie de celle-ci atteindre à l'aisance et former une classe moyenne. Mais depuis la lutte finale de Reagan contre l'Empire du Mal, depuis la chute de l'Union soviétique et la déroute idéologique du communisme, le capitalisme triomphant revient sur un siècle et demi de concessions sociales. La gratuité des soins de santé, la gratuité de l'éducation, les vacances payées, en somme, tout ce qu'avait arraché la hantise des révolutions prolétaires est remis en question.

C'est le capital, non le travail, qui aura finalement réussi son Internationale, c'est la finance, non la révolution, qui plastronne aujourd'hui: le marché international «sera le genre humain». Un spectre hante le globe, celui d'un marché totalitaire où le citoyen sera défini comme un investisseur, la liberté comme le droit inaliénable du fort à exploiter le faible sans ingérence de l'État, la politique comme la gestion de la pauvreté au service du libre monopole, l'histoire comme une nostalgie des fraternités archaïques, l'éducation comme une préparation au marché de l'emploi précaire, la culture comme un spectacle stupefiant, l'égalité comme le droit de chacun à l'aliénation marchande.

L'idéologie du temps présent

La mondialisation est véritablement l'idéologie du temps présent puisque même les exploités applaudissent à leur propre asservissement, chacun espérant, comme disait le pub de Loto-Québec, qu'un jour ce sera son tour de s'enrichir sur le dos des autres.

Michel Chossudovsky a beau rappeler, au début de son livre *La Mondialisation de la pauvreté* (Éditions Écosociétés), que «les disparités de revenus entre riches et pauvres ont atteint des niveaux sans précédent: une famille de la classe moyenne d'une banlieue parisienne gagne plus de cent fois ce que perçoit un foyer rural en Asie du Sud-Est. Un paysan philippin doit travailler pendant deux ans pour obtenir ce qu'un avocat new-yorkais gagne en une heure. Les Américains dépensent chaque année dans leurs restaurants fast-food et leur supermarchés 30 milliards de dollars en Pepsi et Coca-Cola — soit presque le double du produit national brut du Bangladesh», la ligne officielle célèbre toujours les lendemains qui chantent d'un marché global qui rendra tout le monde millionnaire.

Autour de moi, j'interroge les connaisseurs sur l'envoi des titres boursiers du NASDAQ, ces valeurs de l'économie «dotcom» dont la capitalisation dépasse tellement les profits (dans certains cas, il s'agit d'entreprises qui n'ont même jamais réalisés le moindre profit) que la logique capitaliste elle-même, sans parler du bon sens, pousse à conclure qu'elles ne seront jamais rentables. Je demande pourquoi cela grossit toujours et si la bulle spéculative ainsi gonflée outre-mesure ne va pas inévitablement crever, entraînant à l'abîme d'énormes capitaux et beaucoup de monde. On me répond que oui, que l'issue probable paraît en effet désastreuse mais qu'on ne sait plus, qu'on n'a jamais vu ça, que l'outre-mesure est peut-être la nouvelle juste mesure du capital, que la hausse peut continuer à l'infini si le monde s'entête à y croire. La folie a enfin trouvé sa réalité! Le monde est fou, mais sa folie lui confirme tous les jours qu'il a raison de l'être. Il suffit d'être assez de fous à y croire...

À l'infini

La mondialisation est aussi cela, la réalité ramenée à l'économie, puis l'économie ramenée à la finance, puisque l'économie qui fabrique des biens et offre des services, trop réelle, ne rapporte plus assez pour contenter la folie du monde.

Jacques Mascotto rappelait l'autre soir, à l'émission *Passages*, l'idée de Marx sur la tendance naturelle du capitalisme à l'infini. Toute limite, qu'elle soit politique, légale, sociale, matérielle même — et il y en a toujours une —, empêche le capital de se développer pleinement, lui imposant de descendre du ciel des valeurs d'échange sur la terre des valeurs d'usage des biens où il s'est investi. La réalité chagrine le capital, dont l'ambition est sans borne et le naturel euphorique. Or n'est-il pas frappant de constater que c'est dans le domaine virtuel et virtuellement infini des communications et d'Internet que se produit cette croissance boursière infinie qui réalise la proposition de Marx? Internet semble la mondialisation même, en tout cas il la symbolise en tant que mondialisation signifie fin d'une humanité attachée à un sol, une nation, une culture, une langue, une histoire. Peut-être jamais dans l'histoire un bien n'a-t-il si peu limité le capital qui s'y investit? Après tout, ce bien, c'est un moyen d'échanger, d'échanger tout et tout le temps. Comme si Internet et ses flux offraient enfin au capital ce dont il rêvait depuis toujours, un investissement qui lui ressemble comme un frère, un bien sans valeur d'usage, un bien dont tout l'usage est dans l'échange. On veut faire d'Internet un nouvel équivalent général.

J'attends toujours l'expert qui pourra me démêler ça. Il est vrai qu'il me le faudrait à la fois économiste, philosophe, psychanalyste et quelque peu mythologiste, il aura médité la Moira et ce que les Grecs appelaient *ubris*, cette illusion de toute-puissance par laquelle les hommes, croyant s'élever aux dieux, perdent leur humanité et retombent en esclavage. Je le voudrais aussi talmudiste, qu'il m'éclaire le péché le plus grave dans lequel on puisse tomber sur le chemin de la connaissance et qui consiste à séparer l'arbre de la science de l'arbre de la vie — les cabalistes appellent cela «sucer le lait du mal» —, je crains que l'argent commette ce péché-là en se séparant de l'humanité, et j'aurais grand besoin qu'on me rassure.

Lire: *Le Monde enchaîné* (Nota Bene), ouvrage dirigé par Michel Freitag et Eric Pinault, avec la collaboration de Jacques Mascotto, Dorval Brunelle, Christian Deblock et Gilles Gagné.

<http://www.magi.polymtl.ca/bourdeau/jlarose/>

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (rie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Pierre Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumais (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communis); la documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arseneault, Marion Derome, Suzanne Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbatt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Des Cormiers, Marie-Josée Huard, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arce Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

ARTCHIVES LE DEVOIR

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'horaire détaillé de la
Chaîne culturelle
aujourd'hui, en page 8 de
L'Agenda du Devoir

ROSEMONT

SUITE DE LA PAGE 1

Le Bloc québécois harcèle le gouvernement depuis mardi au sujet d'une subvention de 165 984 \$ que DRHC avait demandé d'approuver au député de Rosemont, Bernard Bigras. La subvention, versée à la compagnie à numéro 3393062 Canada inc., devait servir à ouvrir une usine de fabrication de vêtements au 5800, rue Saint-Denis, à Montréal, et créer 106 emplois, dont 42 avant le 31 mars 1998. Finalement, la compagnie aurait établi ses installations à Saint-Elie-de-Caxton, près de Shawinigan, et n'aurait créé que cinq emplois à ce jour. La compagnie à numéro 3393062 Canada inc. a d'ailleurs été dissoute en novembre 1999.

DRHC indique dans le communiqué de presse que la firme Kröll Linguist Avey «doit terminer son enquête d'ici une semaine. À la suite du rapport de la firme, le ministre prendra toutes les mesures qui s'imposent, y compris, si nécessaire, les démarches pour récupérer le trop-payé».

Cette nouvelle tombe alors que le premier ministre et la ministre Jane Stewart répètent qu'aucun dossier de subvention de DRHC ayant été révisé par les fonctionnaires n'a été référé à la GRC. La décision de soumettre ce dossier à une enquête est justifiée évasivement dans le communiqué de presse. «Les fonctionnaires locaux et régionaux de DRHC ont examiné le projet en détail. Les fonctionnaires ont aussi effectué une visite sur les lieux et tenté de joindre un représentant de l'entreprise 3393062 Canada inc., à Montréal.» Personne à DRHC n'a pu fournir de détails supplémentaires.

Plus tôt dans la journée d'hier, le Bloc québécois s'est plaint du peu d'information qu'il réussissait à obtenir du gouvernement dans ce dossier. Il a mis en lumière le manque de cohérence entre les renseignements détenus par les divers intervenants de DRHC, y compris le bureau de la ministre.

Le Bloc québécois a fait état d'une lettre que la sous-ministre adjointe de DRHC pour la région du Québec, Daniel Vincent, avait fait parvenir au député de Rosemont, Bernard Bigras. Mme Vincent confirmait que la compagnie à numéro 3393062 Canada inc., qui avait reçu la subvention pour ouvrir une usine textile à Montréal, avait plutôt établi ses installations à Saint-Elie-de-Caxton et que ce démenagement était attribuable au «délai entre la demande [de subvention] et l'approbation» au cours duquel le promoteur aurait «perdu le local qu'il envisageait au 5800, rue Saint-Denis, Montréal». Il s'agissait «d'une décision d'affaires de la part du promoteur d'installer ses opérations ailleurs que dans le site prévu», et il avait été convenu qu'elles seraient au moins relocalisées dans un endroit à fort taux de chômage.

Mais Mme Vincent écrivait aussi que «cinq emplois ont été créés à Saint-Elie-de-Caxton». Selon la demande de subvention, 3393062 Canada inc. devait plutôt en créer 42 avant le 31 mars 1998. Dès le 9 avril toutefois, le promoteur modifiait ses engagements pour étendre cette période au 31 mars 1999.

Les cinq emplois créés l'auraient été dans l'usine de l'entreprise Confections Saint-Elie, qui aurait loué des locaux à 3393062 Canada inc. La compagnie à numéro a été dissoute en novembre dernier. On ignore donc où a pu passer l'argent si les 42 emplois n'ont pas été créés. La subvention devait couvrir principalement des frais d'immobilisation.

Rappelons que la compagnie à numéro 3393062 Canada inc. a été créée le 16 juillet 1997 et a fait une demande de subvention cinq jours plus tard. Une subvention de 165 984 \$, approuvée par le député de Rosemont, Bernard Bigras, a été versée le 14 avril 1998. L'avocat de 3393062 Canada inc., Glen Feldman, a confirmé hier les détails de la lettre de Mme Vincent. Il a dit que la compagnie de ses clients fournissait l'équipement grâce à l'argent de la subvention et que Confections Saint-Elie offrait les locaux et la main-d'œuvre, donc créait les emplois. Toutefois, lors d'un entretien téléphonique mercredi, Maurice Perrault, propriétaire de Confections Saint-Elie, déclarait que le projet de Montréal avait été abandonné et que son usine avait récupéré le travail qui devait être effectué. «Quand [le projet] a foiré, j'ai convaincu les clients américains de travailler avec Confections Saint-Elie parce que c'était du bon monde.» Dans sa lettre, Mme Vincent indique aussi que contrairement à ce qui avait été dit au député Bernard Bigras en début de semaine, le dossier n'avait pas été transféré au bureau régional de Shawinigan comme il aurait dû l'être. «Cette situation me préoccupe beaucoup.»

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, s'est dit insatisfait des réponses qu'il a obtenues à la Chambre des communes, la secrétaire parlementaire de Mme Stewart semblant ignorer les faits fournis par la sous-ministre adjointe elle-même.

Avec la Presse canadienne

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

«La situation actuelle nécessite une réforme majeure des mesures d'aménagement linguistique», affirment les présidents des régions de Montréal-Centre et de Montréal-Ville-Marie, Mario Beaulieu et Luc Thériault, dans ce document conjoint dont *Le Devoir* a pris connaissance.

Le groupe de travail est composé des ministres Louise Beaudoin, qui en assume la présidence, Pauline Marois, Louise Harel, Robert Perreault et Joseph Facal ainsi que des députés Rita Dionne-Marsolais et Michel Létourneau. À ce jour, ils ont tenu cinq réunions et doivent remettre leurs recommandations au premier ministre vers la mi-avril.

Pour l'heure, ils ont entendu des experts, démographes ou démographes, sociologues et autres observateurs de la scène montréalaise, dont le démographe Marc Termote, de l'INRS-Urbanisation.

Ce dernier avait livré un constat alarmant sur le recul du français dans l'île de Montréal. Dans 15 ou 20 ans, avait-il dit, statistiques à l'appui, les francophones de toutes origines seront minoritaires dans l'île. Il avait ajouté que le déclin s'était amorcé, le pourcentage des francophones ayant déjà diminué de 67,3 à 65 % en dix ans.

M. Bouchard s'était dit «impressionné par le sérieux de cet exposé» et s'était engagé à poursuivre les études et recourir à des experts pour cerner cette problématique devant laquelle «personne ne peut rester indifférent».

Les péquistes de Montréal croient que les nouvelles mesures d'aménagement devraient d'abord viser le système d'éducation, à titre de principal outil d'intégration à la société. À leur avis, l'établissement du français en tant que véritable langue commune nécessite notamment des services de francisation plus accessibles et efficaces, des mesures visant à favoriser l'usage du français dans les milieux de travail ainsi que la «débilisation» des institutions publiques.

Il leur apparaît également souhaitable que le gouvernement mette en place une politique de la population et une politique d'immigration exigeant une meilleure connaissance du français. «Mais selon nous, ne compter que sur ces facteurs pour assurer l'avenir du français reviendrait à tenter de remplir, en vain et à grands frais, un seau percé.»

Infatigable militant



MARTIN C. CHAMBERLAND LE DEVOIR

MICHEL Chartrand, syndicaliste devant l'éternel, fait bien parler de lui ces jours-ci. Après une prestation au contre-sommet du Québec et de la jeunesse, il a apporté hier son appui aux employés de bureau de la compagnie Multi-Markets à Laval. Ces derniers sont en grève, revendiquant une meilleure protection d'emploi. Michel Chartrand est venu les encourager en participant à leur piquetage.

SUITE DE LA PAGE 1

[le gouvernement fédéral] ne pourra faire beaucoup mieux.» Il est cependant attendu que le ministre Martin dépose un plan global de réductions d'impôts couvrant plusieurs années. «En déposant un plan pluriannuel, il présenterait donc une enveloppe globale beaucoup plus imposante, soit des réductions totales qui oscilleraient vraisemblablement autour de 15 milliards, ce qui devrait plaire aux contribuables», a ajouté l'économiste en chef du Mouvement Desjardins. Gilles Soucy prend cependant soin d'ajouter que les mesures de réduction, annoncées et à prévoir, sont récurrentes. Quelque 3,2 milliards l'an passé, probablement 3,5 milliards cette année... «Elles paraissent petites sur une base ponctuelle. Mais il ne faut pas oublier l'aspect récurrent et cumulatif de ces mesures. Ça va paraître de plus en plus, au fil des ans, sur le budget des particuliers et des ménages.»

«Ces interventions [souhaitées] s'inscrivent dans la foulée des mesures de réduction d'impôts déjà prises par le gouvernement fédéral (dans ses deux derniers budgets), notamment les réductions visant les contribuables à faible revenu et l'élimination de la surtaxe de 3 %», a rappelé l'ITCCA dans son mémoire présenté au ministre des Finances.

La détérioration du revenu disponible des Canadiens au cours de la dernière décennie a été longuement documentée. Cette érosion constante a en fait été provoquée et amplifiée par l'élimination, en 1986, de l'indexation intégrale des tables d'impôt, par sa transformation en une indexation partielle, qui s'enclenche uniquement à partir d'un taux d'inflation dépassant les 3 %, avec ce taux comme point de départ servant au calcul de l'indexation. L'effet a été exponentiel. «Entre 1986 et 1998, l'indice des prix à la consommation s'est accru de 39 % mais le régime fiscal n'a été rajusté que de 9 %. Il en a résulté une augmentation de l'impôt des particuliers alors que les salaires réels fléchissaient pour la plupart des catégories de revenu et, conséquemment, une érosion du revenu réel dans les années 1990», une décennie qui n'a pas vu souvent l'inflation franchir la barre des 3 %.

Selon les calculs de l'ITCCA, de 1986 à 1998, 1,9 million de contribuables sont passés de la tranche inférieure à la tranche intermédiaire, et 600 000 de la tranche intermédiaire à la tranche supérieure d'imposition, et ce, sans accroissement réel de leur revenu.

Ainsi, «la baisse des salaires, combinée aux niveaux élevés

DÉCLIN

Les péquistes de Montréal croient qu'il faudrait, au préalable, diffuser une évaluation réaliste de la situation du français. Parce que pour faire du français la véritable langue commune au Québec et assurer ainsi sa survie, il faut dégager le plus large consensus possible, un préalable à la mobilisation des Québécois. Les auteurs ont d'abord tracé un bilan des 25 ans d'application de la Charte de la langue française. Ils ont évalué les progrès accomplis comme les reculs imposés par les tribunaux et ont dégagé de cette étude un certain nombre de constats et conclusions.

■ Les groupes de pression anglophones n'ont cessé de travailler à l'affaiblissement de la Charte de la langue française. Avec l'aide du gouvernement fédéral, ils sont parvenus à faire modifier un grand nombre de ses dispositions. Ainsi, la dernière modification majeure, la loi 86, a altéré 84 des 215 articles de la loi 101. Alliance Québec et ses avocats s'attaquent actuellement aux dispositions scolaires de la loi 101, soit la principale mesure ayant favorisé une augmentation substantielle des transferts linguistiques vers le français.

■ La langue d'usage à la maison est l'indicateur le plus important pour évaluer le statut réel du français et son avenir dans la société québécoise. L'indicateur langue d'usage public permet d'évaluer jusqu'à quel point le français est la langue commune de tous les Québécois, mais il ne peut pas remplacer l'indicateur de la langue d'usage à la maison pour définir les populations francophone, allophone et anglophone.

■ Le français à la maison a connu une légère augmentation par rapport à celui de l'anglais dans l'ensemble du Québec, augmentation qui s'explique principalement par la migration interprovinciale des anglophones. Mais sur l'île de Montréal, l'usage du français à la maison est en déclin rapide.

■ Le pouvoir d'attraction du français s'évalue avant tout par les transferts qui s'effectuent de la langue maternelle vers une autre langue d'usage à la maison. Or, dans l'ensemble, les transferts linguistiques sont encore très largement favorables à l'anglais.

■ Les seuls progrès substantiels de la force d'attraction de la langue française se retrouvent chez les jeunes allophones arrivés après l'implantation des dispositions scolaires de la loi 101. Mais les transferts linguistiques des allophones arrivés depuis plus longtemps continuent à avoir un impact majeur

sur la dynamique démographique, et se font de plus en plus massivement vers l'anglais.

■ Le progrès de la mobilité linguistique des nouveaux arrivants n'est pas suffisant pour contrer le déclin de l'effectif francophone.

■ L'analyse des études démographiques recensées démontre que l'implantation de la loi 101 a créé l'impression d'une paix et d'une sécurité linguistiques largement factices et fondées sur une surestimation des progrès réels du français.

■ Les études prévisionnelles indiquent un déclin déjà en cours du français sur l'île de Montréal, et à moyen terme dans l'ensemble du Québec.

■ Le déclin du français sur l'île de Montréal risque fort d'entraîner une diminution de la mobilité linguistique vers le français, même chez les immigrants d'arrivée plus récente. Si la tendance actuelle se maintient, il deviendra de plus en plus difficile de la modifier.

■ La situation actuelle nécessite une réforme majeure des mesures d'aménagement linguistique. Cette réforme devra permettre de renforcer le pouvoir d'attraction du français et d'assurer le maintien de son poids démographique face à celui de l'anglais.

■ Pour en arriver à établir un réel équilibre linguistique, et à sortir définitivement de l'idéologie de survivance et de repli sur soi, il faut d'abord ne plus accepter que le sort de la langue française soit toujours précaire au Québec.

■ La mise en place d'une véritable langue commune pour tous les citoyens est, avant tout, un facteur essentiel d'inclusion et de cohésion sociale. C'est le fondement d'un nationalisme civique et territorial, par opposition à un nationalisme ethnique. C'est en participant pleinement à une culture publique commune que tous les citoyens peuvent s'y intégrer et enrichir des apports de leur culture d'origine.

■ Ce qui empêche de dégager un réel consensus, c'est l'information biaisée laissant croire que la langue française se porte bien et que l'encadrement et la législation linguistiques relèvent d'une quelconque intolérance.

■ Il faut oser faire le vrai débat de fond. Il faut le faire rationnellement et sereinement avec tous les citoyens. C'est aussi une condition d'ouverture et de solidarité.

DOSANJH

SUITE DE LA PAGE 1

de seulement 1 % au niveau de son taux de chômage. «Il s'est développé ici une attitude anti-entreprise qui n'est plus tenable. [...] Ce gouvernement a laissé son idéologie avoir le dessus sur la réalité.»

Le taux de taxation est également très élevé, fait remarquer M. Richards, et la proximité de l'Alberta, qui vient d'ailleurs d'adopter jeudi dans son budget un taux d'imposition unique de 11 %, exacerbe les pressions à la baisse. Et, comme le souligne Gordon Gibson, de l'Institut Fraser, la province est la seule à avoir vu baisser son revenu par habitant au cours de la dernière décennie.

On dit M. Dosanjh capable de relever le défi. Élu pour la première fois à l'assemblée législative en 1991, et accueilli au cabinet en 1995, on le dit crédible, quoique peu charismatique, et étranger aux scandales de son parti. Il était, avant sa «promotion», procureur général de la province et ministre responsable du multiculturalisme, des droits de la personne et de l'immigration. Arrivé au Canada en 1968, à l'âge de 20 ans, M. Dosanjh est originaire de la province indienne du Panjab, en Inde. Si, selon Mme Yaffe, il n'aurait rien à gagner politiquement à se montrer favorable au mouvement souverainiste québécois, il sera quand même intéressé

sant de connaître la position du premier ministre sikh — qui a déjà été violemment battu à coups de barre de fer pour avoir dénoncé les actes de violence des indépendantistes panjabis — sur la question de l'unité canadienne.

Mais le nouveau premier ministre aura-t-il assez d'un an pour faire oublier le passé de son parti? D'autres politi-

ciens avant lui, tels Kim Campbell ou Daniel Johnson, qui avaient pris le pouvoir de leur parti en perte de vitesse peu de temps avant l'élection, n'ont été que des bêtes envoyées à l'abattoir. Celui qu'on aime présenter comme le premier premier ministre indonésien ne sera-t-il qu'une étoile filante?

«Un autre exemple, dit M. Richards, est celui de Ralph Klein, qui a sauvé les conservateurs en Alberta. Il y avait une situation un peu comparable à celle des

conservateurs de [Brian] Mulroney. Ils accusaient des résultats risibles dans les sondages, mais ils ont changé de chef, Ralph Klein s'est opposé à son propre parti et a réussi à le ressusciter et à remporter les élections.»

Même en Colombie-Britannique, rappelle-t-il, Glen Clark avait réussi le même coup en 1995-96 en repudiant plus ou moins l'administration de Mike Harcourt et en faisant réélire les néo-démocrates. «Il y a une tradition de changement de chef qui réussit parfois ici.»

BAUME

d'imposition des particuliers (qui n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'inflation), a provoqué une baisse du revenu disponible réel par habitant au Canada pendant les années 90. Notre revenu après impôts par habitant est maintenant inférieur de 40 % à celui des États-Unis pris globalement. Entre 1990 et 1997, le revenu réel par habitant est passé de 17 264 \$ à 16 540 \$ au Canada», a souligné l'ITCCA.

Par individu, il est estimé que ce transfert de l'indexation intégrale à l'indexation partielle faisait en moyenne payer à un contribuable à très faible revenu 400 \$ de plus d'impôts par année en 1998. Cette ponction additionnelle atteignait 1373 \$ par année pour un contribuable à revenu moyen et 2086 \$ pour un contribuable à revenu élevé.

Un impact hypothétique de 586 \$

Les trois grands paramètres d'intervention retenus par l'ITCCA — rétablissement de l'indexation intégrale, réduction de deux points de pourcentage (de 26 à 24 %) du taux marginal d'imposition intermédiaire et élimination de la surtaxe de 5 % — auraient l'effet suivant, selon trois fa-

Les recommandations prébudgétaires

Les recommandations prébudgétaires du comité des Finances, échelonnées sur une période de cinq ans, ont notamment porté sur:

- une augmentation de 15 % des exemptions de base et de conjoint;
- une réduction du taux d'imposition moyen de trois points de pourcentage pour le ramener à 23 %;
- une augmentation de 15 % des seuils auxquels les taux d'imposition moyen et élevé s'appliquent;
- une baisse du taux de réduction des prestations appliquées à la Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- l'élimination de la surtaxe de 5 %;
- l'augmentation du plafond de cotisation à un REER de 13 500 à 15 500 \$;
- une réduction de la partie imposable du gain en capital de 75 à 65 %;
- une réduction des primes d'assurance-emploi de 40 %;
- une réduction du taux général d'impôt sur les sociétés de cinq points.

milles types. Une famille monoparentale ayant un enfant et disposant d'un revenu familial allant de 20 000 à 25 000 \$ verrait son revenu disponible augmenter de 83 \$. L'impact serait de 514 \$ pour un couple avec deux enfants mais dont un seul des conjoints travaille (pour un revenu familial de 40 000 à 45 000 \$) et de 586 \$ pour un couple avec deux enfants disposant de deux revenus (revenu familial situé entre 60 000 et 65 000 \$).

L'élimination de la surtaxe de 5 % n'aurait aucun impact sur ces trois familles. Elle s'activerait à partir d'un revenu individuel de 50 001 \$. Mais comme cette surtaxe a été introduite pour mener la lutte contre le déficit, et comme celle de 3 % a été éliminée, sa disparition aurait un caractère équitable.

Un impact réaliste de 700 \$

C'est donc encore bien peu. Surtout, le souhait d'un retour à l'indexation intégrale appartiendrait toujours à la catégorie des vœux pieux. À cet effet, un consensus s'est plutôt développé autour d'une intervention plus timide, sous la forme d'une réduction générale de l'impôt des particuliers des classes à revenu moyen et inférieur. Sous la forme, de plus, d'une majoration des exemptions et des crédits d'impôt. Probablement aussi sous la forme d'une baisse d'un point de pourcentage des taux d'imposition de chacune des deux classes visées (respectivement de 26 et 17 %). Ces mesures se traduiraient par une augmentation moyenne de quelque 350 \$ pour un contribuable à faible revenu et de 240 \$ pour un contribuable à revenu moyen.

Pour nos familles types, celle composée d'un parent et d'un enfant disposant d'un revenu annuel de 20 000 à 25 000 \$ verrait son revenu personnel disponible augmenter d'environ 125 \$. Cette famille pourrait également bénéficier d'une hausse de 100 \$ de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, prend soin d'ajouter Desjardins. Un couple avec deux enfants et un seul revenu se situant dans la tranche des 40 000 – 45 000 \$ verrait son revenu augmenter d'environ 400 \$. Cet accroissement atteindrait les 700 \$ dans le cas d'un couple avec deux enfants et deux revenus, disposant d'un revenu familial oscillant entre 60 000 et 65 000 \$.

Les contribuables à revenu supérieur devraient, selon toute probabilité, se contenter d'une élimination, en deux temps, de la surtaxe de 5 %. Ils pourraient aussi bénéficier d'une hausse de 1000 \$ des plafonds de cotisation à un REER, croit Desjardins.